



Favoriser la **coordination** du repérage et du **suivi** des **décrocheurs** par un logiciel interactif de **partage** d'informations

Gérard Boudesseul

Yvette Grelet

Céline Vivent

Morgan Peuvrel

ESO Espaces et Sociétés - Université de Caen
Basse-Normandie

Centre associé régional Céreq de Caen



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Céreq

10, place de la Joliette BP21321

13 567 Marseille Cedex 02

Rapport d'évaluation finale remis par le Céreq au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets lancé en avril 2009 par le ministère en charge de la Jeunesse.

Ce rapport est également publié sur le site du FEJ

www.experimentationsociale.fr

décembre 2012

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le ministère en charge de la Jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. À cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le ministère.

Le Céreq est évaluateur de 22 expérimentations. Cette collection spéciale des Net.doc reproduit les rapports d'évaluation remis au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Ils sont également disponibles sur son site :

<http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/actions/fonds-d-experimentation-pour-la-1038/>

Favoriser la coordination du repérage et du suivi des décrocheurs par un logiciel interactif de partage d'informations

Rectorat de Caen

Martial Salvi, CSAIO

Céreq

Gérard Boudesseul, maître de conférences, chercheur au centre associé régional Céreq – ESO Caen

Yvette Grelet, co-directrice et chargée d'études au CAR Céreq – ESO Caen

Céline Vivent chargée d'études, CAR Céreq – ESO Caen

Morgan Peuvrel chargé d'études, CAR Céreq – ESO Caen

Durée d'expérimentation : 28 décembre 2009 au 31 mars 2011

Date de remise du rapport d'évaluation : Novembre 2011

NOTE DE SYNTHÈSE

Appuyer la coordination des acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire en améliorant un outil informatique

Le GIP FCIP de Basse-Normandie portait une expérimentation visant à renforcer la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes sortant sans qualification de tous les établissements de formation initiale. Il s'agissait de développer un logiciel de repérage et de suivi des décrocheurs sur le territoire bas-normand en mettant à contribution l'ensemble des institutions et structures concernées. La nouveauté, par rapport à l'existant sur le territoire, résidait dans le caractère interactif du futur logiciel de partage de données. La méthode initiale qui consistait à faire remplir des fiches d'information et de suivi des décrocheurs par les CIO, missions locales et établissements scolaires, devait être remplacée par la saisie des informations sur une plateforme interactive, permettant la disponibilité en temps réel de l'information à tous les partenaires.

Cette amélioration informatique devait permettre de concrétiser un appui technique à la coordination des acteurs en accélérant les contacts, et par conséquent l'action envers les jeunes. Au final, l'élaboration de l'outil n'a pas abouti mais la dynamique de coordination s'est poursuivie dans le cadre d'une réflexion commune sur le repérage et le suivi des décrocheurs.

Les objectifs et modalités de l'évaluation

Le protocole d'évaluation s'est entouré de deux précautions. La première est la nécessité d'un accord collectif quant à la catégorie de décrochage sur laquelle le projet se concentre. La diversité des définitions du décrochage scolaire, souvent complémentaires et parfois concurrentes, nécessite une certaine précision même si on ne peut en définir une fois pour toutes les contours : on peut seulement compter les sorties du système éducatif jugées comme précoces par une institution donnée. La seconde précaution porte sur la dimension territoriale. Il est apparu nécessaire de prendre en compte le contexte dans lequel les parcours de formation se construisent. Par extension, l'évaluation de l'expérimentation doit fournir aux acteurs locaux des outils pour cibler localement les actions publiques visant à réduire le décrochage scolaire.

Les enseignements portent sur le public potentiel de l'expérimentation mais non sur les effets de l'expérimentation. Quelques commentaires seront proposés quant à la dynamique des comités de pilotage. Enfin, nous en viendrons au cœur des enseignements de politique publique, issus du travail scientifique et statistique autour de la dimension territoriale du décrochage scolaire.

Résultats de l'évaluation et enseignements de politiques publiques

Le public potentiel de l'expérimentation

Certains profils de jeunes parmi les décrocheurs se détachent. Les élèves dont la formation d'origine est de niveau V bis représentent la moitié des décrochages saisis par les différentes structures. Concernant l'établissement d'origine, les décrocheurs sont majoritairement issus du lycée, suivi des apprentis puis des collégiens. La comparaison avec les effectifs scolarisés est limitée mais la part des décrochages en CFA est presque de l'ordre du triple au regard des inscrits, alors qu'elle est presque de moitié inférieure en classe de troisième. La part des

décrocheurs en lycée est moins élevée que l'effectif des inscrits, contrairement à ce que pourrait laisser penser les chiffres absolus.

Il est vrai que si l'on distingue, parmi les décrocheurs, la part des lycées professionnels (25,9 %), elle est nettement plus élevée que parmi les inscrits (18,9 %). À l'opposé, la part des lycées généraux et technologiques parmi les décrocheurs (20,1 %) est presque de moitié inférieure à leur part chez les inscrits (37,3 %).

Un raisonnement semblable peut être tenu selon le cycle d'origine. La part des décrochages en CAP/BEP vaut quatre fois la part des inscrits, mais la part en bac pro est de moitié inférieure. Ce constat peut avoir son importance dans le cadre de la réforme du bac pro visant à revaloriser les filières professionnelles.

Les avancées des comités de pilotage

Les comités de pilotage réunissant les partenaires de l'expérimentation ont abouti à un consensus autour de la définition du décrochage scolaire et à quelques constats dictant les actions à coordonner. Les pilotes de l'expérimentation ont décidé de retenir comme décrocheurs les élèves de plus de 16 ans sortis sans qualification, à savoir avant l'entrée en terminale de CAP au minimum.

Certaines périodes de l'année semblent propices au décrochage, comme à l'approche de la période d'examen. Plus particulièrement, il semblerait que certains élèves quittent l'institution scolaire dans les trois mois précédant l'examen final. Pour comprendre ce phénomène, le comité de pilotage envisage de commander une étude afin d'analyser les causes de ce décrochage particulier. La compréhension de ce phénomène, qui s'inscrit dans la problématique du décrochage, pourrait permettre de mener des actions adaptées au cours de cette période précise.

Le premier trimestre de l'année scolaire est également une période pendant laquelle les élèves se rendent compte que leur orientation ne leur convient pas. Les raisons sont multiples : affectation de l'élève dans une section qui n'était pas son premier vœu, choix d'une orientation avec une idée éloignée de la réalité du diplôme ou du métier. C'est à ce moment de l'année que doivent être disponibles en temps réel les chiffres relatifs au nombre de places vacantes dans les divers établissements (Éducation nationale, CFA, MFR, Agriculture) pour proposer des réorientations. L'idée est de mettre en place une commission spécifiquement dédiée au comptage des places vacantes lors des trois premiers mois de l'année scolaire.

Résultats de l'évaluation en Basse-Normandie

Une comparaison spatiale des indicateurs de décrochage a permis de dégager quatre indicateurs.

1 – Le premier constat porte sur la concentration de la masse des sortants sans diplôme sur un nombre limité de zones et donc d'établissements : le premier décile des 147 cantons concentre les 3/4 des sortants sans diplôme dont 1/3 dans la capitale bas-normande. Les trois principaux nœuds de difficultés affectent les trois départements, Caen centre dans le Calvados, Coutances dans la Manche et Alençon dans l'Orne, soit la moitié des sortants.

2 – Le deuxième constat rapporte le précédent à la population scolaire potentiellement touchée y compris les moins de 16 ans pourtant soumis à l'obligation. Si l'on conserve l'échelle d'observation du canton, le premier décile des cantons les plus affectés offre un tout autre paysage : seuls trois cantons figurent dans les deux listes, pour le reste, tous sont en milieu rural. Ce constat peut être lourd de conséquences pour les politiques publiques puisque l'effet masse des concentrations urbaines et des gros établissements masque des

ruptures de scolarité très répandues en milieu rural et dans les établissements de taille modeste. On se doute que les dispositifs les plus adaptés ne seront pas de même nature : si des ouvertures de classes ou de places dans le cadre d'un « Pôle d'insertion » sont susceptibles de répondre aux besoins en milieu urbain, il est vraisemblable que des actions ciblées, appuyées sur un maillage du territoire plus serré que celui des Groupes d'Appui de Bassins seraient nécessaires, avec par exemple une rescolarisation sur place en concertation avec des travailleurs sociaux et des permanences locales de ML-PAIO, ou de CIO.

3 – Ces données demeurant sujettes à variation, une mesure pluriannuelle du cumul de sortants sans qualification donne une image mixte des précédentes. Quelques zones urbaines ou périurbaines apparaissent dans ce nouveau classement par décile, surtout autour de la capitale régionale Caen et dans le département de l'Orne qui est en voie continue de désindustrialisation et dont le solde migratoire est négatif. La Manche qui n'est pas sur la même trajectoire d'emploi est moins affectée par ces données de cumul. Deux facteurs généraux infléchissent cette nouvelle donnée de répartition : le dynamisme d'emploi et sa qualité, mais aussi les politiques d'urbanisme, d'habitat et de mobilité qui facilitent ou non les flux, en particulier en périphérie caennaise. Pour le reste, on constate à nouveau une surreprésentation des cantons ruraux.

4 – Si l'on tente de se détacher de l'inertie des structures d'emploi et de l'ombre portée par leur histoire, les indicateurs de conditions de vie donnent une image plus nuancée et moins déterministe. En premier lieu, certes, tous les cantons du premier décile (sauf un) figurent dans l'une ou l'autre des listes précédentes, ce qui incite au pessimisme quant à la reproduction sociale du pire échec scolaire qui soit, la rupture, via les conditions de revenu, de précarité et l'environnement culturel et familial.

Pourtant, on peut se demander si d'autres situations ne sont pas encore plus problématiques. Que penser des cantons absents des listes structurelles basées sur les sans qualifications et sur les conditions de vie alors qu'elles sont nettement pourvoyeuses de ruptures scolaires ? Un examen au cas par cas serait sans doute nécessaire pour vérifier que l'institution scolaire fonctionne au mieux dans ces cas. À l'inverse, on versera au crédit des cantons mentionnés comme zones à risque mais absents du premier décile de décrochage que l'Éducation nationale et les dispositifs mis en place compensent au moins en partie ce que le contexte défavorable laissait attendre.

Typologie des territoires selon les risques de décrochage

Une typologie des territoires a été construite à partir des indicateurs de conditions de vie. Du côté des conditions de vie les plus affectées par les conditions d'emploi ont été retenues le revenu moyen par foyer fiscal, par commune agrégé au niveau canton, la part des chômeurs dans la population de 15 à 64 ans ainsi que le taux d'emploi en CDI des salariés. Du côté des conditions familiales ont été choisies la part de familles monoparentales, la part de familles nombreuses et la part de ménages logeant en HLM. Enfin, pour ce qui concerne les conditions proprement culturelles de soutien des jeunes par leurs parents, figure le taux de non diplômés dans la classe d'âge des 45-54 ans.

La répartition des ces cinq classes sur le territoire se rapproche de manière saisissante de la carte des jeunes sans diplôme de 15-24 ans. Une extension de cette comparaison au niveau national confirme encore plus cette similitude. Il y aurait donc un lien, sinon d'affinité, au moins de risque de décrochage plus élevé (dans une proportion peu chiffrable), lorsque certaines conditions de vie se cumulent.

La **classe 1 « Fragilité culturelle, précarité d'emploi et de vie familiale »** associe une part élevée d'adultes non diplômés et de chômeurs, ainsi que de familles mono-parentales, de familles nombreuses, et aussi de familles logeant en HLM. Dans ces familles, le faible capital culturel est peu favorable à une socialisation précoce à la culture scolaire, à la mise à disposition de livres et journaux et de manière plus générale à la familiarité avec la lecture et l'écriture. Les enfants bénéficient peu d'une aide au travail à la maison dont on connaît le rôle important, d'autant plus lorsque la mère élève seule ses enfants, et encore plus lorsqu'ils sont nombreux.

La **classe 2 « Fragilité culturelle, précarité d'emploi »** présente un environnement familial moins pénalisant mais plus précarisé sur le plan économique : un faible niveau de qualification est associé à une forte précarité d'emploi et au chômage fréquent. Alors que la précédente se trouve le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, la seconde est surtout constituée de communes isolées ou rurales. Le niveau moyen de revenu est ensuite discriminant, alors même que les inégalités sont atténuées par l'indicateur choisi. Alors que le revenu médian est de 19 200 € pour l'ensemble, ils sont ici inférieurs (18 180 pour la classe 1 et 18 600 pour la classe 2).

Au regard des listes dressées précédemment, ces deux classes occupent le premier décile des cantons les plus en difficulté sur le plan des jeunes sans diplôme. Ce premier ensemble est donc fortement discriminé par le faible capital culturel des parents dans un environnement familial peu favorable. Le taux moyen par canton des 15-24 ans sans diplôme au regard des jeunes du même âge non scolarisés va de 29 à 33 %, alors que dans l'ensemble, il est de 25 %. À l'opposé, les classes pour lesquelles la proportion de jeunes sans diplôme est la plus faible, encore que demeurant significative (21-22 %), ne sont pas des catégories favorisées sur tous les plans.

La **classe 5 « Milieu rural vieillissant »** regroupe plus d'un canton sur quatre en France. Le revenu médian y est le plus faible (17 200 €) ainsi que l'emploi en CDI, la part de familles nombreuses est faible. Le profil de cette classe est difficile à saisir si on ne cherche pas à la croiser avec d'autres variables : la part des plus de 60 ans est élevée alors que la densité de population est des plus faibles, il s'agit donc d'une population vieillissante en milieu rural. Le taux de jeunes sans diplôme est faible non par échec de scolarité mais faute de jeunes... soit par solde migratoire négatif, soit par déficit d'adultes en âge d'avoir procréé dans la décennie précédente. Un retour à l'indicateur de population totale est ici utile pour constater que cette classe ne concerne que 4,4 millions d'habitants de 15 ans et plus. Nous trouvons dans ces territoires beaucoup plus d'agriculteurs et d'artisans, commerçants indépendants.

À proximité, la **classe 3 « Sécurité économique et soutien culturel incertain »** présente un profil plus favorable sur le plan économique et familial, mais pas sur le plan culturel. La médiane est supérieure à celle de l'ensemble, les CDI plus fréquents mais non le chômage. Les familles monoparentales sont aussi moins répandues. La part des 45-55 ans sans diplôme est un peu moins fréquente que dans le profil moyen des classes. Souvent composés de zones rurales ou de communes isolées, ces cantons rassemblent sans doute des familles de petites classes moyennes. Nombreuse en cantons, elle reste peu représentée en population totale des 15 ans et plus.

Enfin, la **classe 4 « Sécurité économique et précarité de la vie familiale »** qui se trouve juste dans la moyenne des jeunes de 15-24 ans sans diplôme semble cumuler une sécurité sur le plan économique avec la médiane la plus élevée de l'ensemble (24 000 €), une part de CDI

élevée, mais aussi une part importante de familles monoparentales et de logement en HLM. Cette classe comporte aussi la plus faible proportion de 60 ans et plus. Ces familles résident souvent en grande périphérie des centres urbains. Si le capital culturel détenu ne semble pas pour eux pénalisant, et si la sécurité économique leur est plutôt favorable, en revanche, les conditions familiales et les conditions d'habitat sont pour eux un peu plus difficiles.

Les sept variables entrent donc à divers degrés et se combinent différemment selon la structure conjugale et familiale, selon l'intégration sur le marché de l'emploi et aussi selon l'habitat et le cadre de vie. La profession ayant été volontairement, nous l'avons dit, laissée de côté tant elle écrase les autres variables, celle qui exerce la plus forte influence ici n'est pas directement dérivée de l'emploi, que ce soit en termes de statut d'emploi ou de revenu. Le plus fort pouvoir explicatif est donné par la part de non diplômés parmi les 45-55 ans.

Une régression pas à pas sur les sept variables au regard de la part des sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisés le confirme. Une augmentation de 10 % de la part des 45-54 ans sans diplôme (parmi les 45-54 ans) ferait croître la part des 15-24 ans sans diplôme (parmi les 15-24 ans non scolarisés) de 15 %. Les autres variables apportent peu au modèle. Il est vrai que l'absence de diplôme est fortement liée au chômage et à la faiblesse du revenu, et absorbe donc une partie du pouvoir explicatif propre de ces autres variables.

Les classes 1 et 2 relèvent le plus explicitement d'une politique éducative, élargie à l'environnement éducatif à la maison, alors que la classe 5, proche, nécessiterait des compléments d'aide sociale. Ces politiques auraient moins de prise sur les autres classes du fait du poids de l'accès à l'emploi des parents et de l'installation dans la précarité.

La concentration des décrocheurs dans les grandes agglomérations ne doit pas conduire à y concentrer aussi les moyens de prévention et de suivi. La dispersion sur le territoire dans les petits établissements et en zone rurale doit donner lieu à une approche individualisée particulièrement vigilante.

Les flux de sorties sans diplôme sont souvent corrélés avec les « stocks » de jeunes de 15-24 ans non scolarisés et sans diplôme : en dépit des reclassements et des retours en formation, le risque existe d'une sédimentation de ces jeunes alimentant un nouveau seuil « incompressible » de chômeurs de longue durée.

Les conditions de vie ont une certaine valeur estimative d'un risque de rupture de formation initiale. Il revient aux politiques de définir s'il est souhaitable d'anticiper les ruptures sachant que celles-ci ne sont généralement que la face visible et brutalement émergente d'un malaise de longue durée chez les jeunes.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	11
I. L'expérimentation.....	13
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée.....	13
L'accès aux informations par droit différencié	13
L'outil informatique comme support de la coordination des acteurs.....	14
L'innovation informatique comme amélioration de la prise en charge des sorties sans qualification	14
Le déroulement de l'expérimentation	14
2. Objectifs et modalités de l'évaluation	16
i. Retour sur la mesure : décrochage scolaire et sorties sans qualification	16
Que peut-on trouver derrière les écarts de définition du décrochage ?	16
ii. Le protocole initial d'évaluation	17
Détermination initiale des indicateurs de réussite.....	17
Adaptation du projet d'évaluation à la réalité de l'expérimentation.....	17
II. Enseignements de politique publique	19
1. Résultats de l'évaluation.....	19
i. Les publics potentiels de l'expérimentation.....	19
Le signalement des décrocheurs.....	19
L'origine des élèves décrocheurs.....	20
Dernière classe fréquentée des élèves décrocheurs	22
Les solutions proposées	24
Implication des partenaires dans le projet	25
ii. Les effets du dispositif expérimenté.....	28
La nécessité d'un consensus autour de la définition du décrochage scolaire.....	29
La coordination du signalement	29
L'accueil des jeunes et le premier entretien.....	29
Une réflexion autour du décrochage des élèves dans les trois mois précédant les examens .	30
Une réflexion relative aux places vacantes.....	30
2. Validité externe des résultats	31
i. Enseignements pour la Basse-Normandie.....	31
ii. Résultats pour une analyse territorialisée des risques de sortie précoce de formation initiale à l'échelle nationale	38
CONCLUSION GENERALE.....	46
BIBLIOGRAPHIE	47

INTRODUCTION GENERALE

La lutte contre le décrochage scolaire est une question sociale qui revient fréquemment dans les débats nationaux mais elle concerne aussi la plupart de nos voisins européens. Dans le cadre de la stratégie européenne 2020, la Commission européenne s'est donné trois objectifs résumés dans la formule « croissance intelligente, durable et inclusive ». Dans cette optique, elle encourage les états européens à faire converger leurs efforts pour que le taux d'abandon scolaire soit ramené à moins de 10 % : il est de 14,4 % en 2010¹.

En France, le terme « décrochage » est apparu en 1998 dans les textes officiels en remplacement des termes « démobilisation », « déscolarisation » et « abandon scolaire ». Dans son ouvrage *Les lycéens décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse* (1998), premier ouvrage publié en France sur la question du décrochage scolaire, Michèle Guigue insiste sur la notion de démobilisation de l'élève décrocheur c'est-à-dire un « *renoncement aux efforts qu'exigent les apprentissages scolaires ou le passage d'un examen avec des espoirs raisonnables de réussite* ».

Dix ans plus tard, en juin 2008, la « prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des élèves sortant du système scolaire » devient une « priorité majeure » du comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV). Il en résulte, le 18 décembre 2008, une circulaire interministérielle signée par le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, qui propose, pour les quartiers les plus en difficulté, des actions concrètes reposant sur une obligation de résultats. Début 2009, le gouvernement souhaite aller encore plus loin : il veut renforcer le repérage des décrocheurs, étendre les collaborations existantes et soutenir des expérimentations. Ces dernières font l'objet d'un appel à projets lancé par le Haut Commissariat à la jeunesse (HCJ) le 10 avril 2009. Cette volonté de l'État se traduit par une instruction interministérielle relative à la « prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire » adressée le 22 avril 2009 aux préfets de région, préfets de départements, aux recteurs d'académie, aux DRAAF et aux DRTEFP. Elle se termine par le rappel du lancement de l'appel à expérimentation sociale piloté par le Haut Commissariat à la jeunesse et précise que « les projets retenus devront être mis en œuvre dans des conditions permettant leur évaluation ».

Le projet initial d'expérimentation menée par le GIP FCIP de Basse-Normandie avait pour objectif de repérer rapidement et d'accompagner les jeunes sortant sans qualification des établissements de formation initiale (Éducation nationale, Agriculture, CFA, public et privé). Grâce à un partenariat conclu entre la région Basse-Normandie, la DRAAF, la DRTEFP et le rectorat de Caen, l'action visait, dans le cadre de la généralisation du dispositif, à l'adhésion de l'ensemble des établissements de formation initiale. La mise en place d'un mode permanent de coordination entre les partenaires d'institutions et de tutelles différentes, mais aussi d'acteurs intervenant à des niveaux distincts (établissements, bassins, départements, région) était une condition de sa réussite. Une application informatique Internet professionnelle accessible par des droits différenciés aux différents acteurs de l'opération contribuerait à stabiliser cette coordination.

L'évaluation de cette expérimentation avait deux objectifs :

- évaluer un dispositif organisationnel original de coordination ;
- évaluer l'effet propre de ce dispositif sur le public visé.

¹ Source : http://ec.europa.eu/education/news/news2768_fr.htm.

Le protocole d'évaluation s'est entouré de deux précautions. La première est la nécessité d'un accord collectif quant à la catégorie de décrochage sur laquelle le projet se concentre. La diversité des définitions du décrochage scolaire, souvent complémentaires et parfois concurrentes, nécessite une certaine précision. En particulier, si l'instruction interministérielle du 22 avril 2009 a eu pour mérite de prendre à bras-le-corps la question du décrochage scolaire, elle n'en proposait aucune définition précise. En effet, on y trouve pêle-mêle les expressions « *décrochage scolaire* », « *élèves sortant sans diplômes du système scolaire* », « *élèves décrocheurs ou sortants sans qualification* », « *jeunes sortant de formation initiale sans diplôme* », « *jeunes sortant du système scolaire sans qualification ou diplôme* », « *sorties précoces de formation initiale* ». Ainsi, les contours du décrochage scolaire ne pourraient être définis une fois pour toute : mais seulement des sorties du système éducatif jugées comme précoces par une institution donnée. La seconde précaution porte sur la dimension territoriale. Il est apparu nécessaire de prendre en compte le contexte dans lequel les parcours de formation se construisent puisque « les spécificités socioéconomiques des territoires dessinent les contours d'espaces bien différenciés dont le parcours scolaire des jeunes porte également la marque et qui, ce faisant, permettent de mieux saisir les enjeux des politiques éducatives au niveau local », (Grelet, 2006). Par extension, l'évaluation de l'expérimentation doit fournir aux acteurs locaux des outils pour cibler localement les actions publiques visant à réduire le décrochage scolaire.

Nous présenterons d'abord les débuts de l'expérimentation, qui n'a pas pu être menée à son terme. Puis nous développerons les ajustements qui ont dû être opérés par l'évaluateur.

I. L'expérimentation

Cette partie vise à décrire le déroulement de l'expérimentation et ses adaptations. Les écarts au projet initial sont de deux ordres : d'une part, le développement d'un outil informatique commun aux différents acteurs du repérage et du suivi des décrocheurs en Basse-Normandie n'a pas pu être finalisé. D'autre part, le ministère de l'Éducation nationale a diffusé un nouveau module de l'application SCONET. Ce module SDO (Suivi De l'Orientation) permet depuis la rentrée 2010 de repérer les décrocheurs dans les établissements dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Il ne se substitue pas pour autant au dispositif prévu, puisqu'il n'intègre pas les élèves dépendant d'autres ministères ni les jeunes accueillis en missions locales.

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Le projet porté par le rectorat de Caen avait pour vocation de développer un logiciel de repérage et de suivi des décrocheurs sur le territoire bas-normand en impliquant l'ensemble des institutions et structures concernées. La nouveauté, par rapport à l'existant sur le territoire, résidait aussi dans le caractère interactif du futur logiciel de partage de données. La méthode initiale qui consistait à remplir des fiches d'information et de suivi des décrocheurs dans les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales et établissements scolaires, devait être remplacée par une saisie directe des informations sur une plateforme interactive, permettant leur disponibilité en temps réel pour tous les partenaires.

L'expérimentation comprenait deux axes :

- Renforcer le partenariat des acteurs au niveau local et régional : les groupes d'appuis de bassins (GAB), initialement structures de pilotage de l'Éducation nationale, sont élargis à l'ensemble des acteurs locaux et régionaux porteurs de ce projet. Cet élargissement permet, au niveau du bassin, de disposer d'un réel groupe de pilotage coordonné par le directeur de CIO.
- Développer et mettre en œuvre une application informatique Internet ayant pour but de favoriser l'échange entre les acteurs :
 - des informations de signalement, d'accompagnement, de propositions et de suivi de situation concernant les jeunes décrocheurs,
 - des constats statistiques du phénomène du décrochage et des solutions trouvées dans le cadre du dispositif.

L'accès aux informations par droit différencié

Une plateforme commune avec des niveaux d'accès différenciés pour la saisie et le suivi des jeunes devait s'accompagner d'un accès pour les prescripteurs, au nombre de places vacantes sur l'ensemble des établissements de formation de l'académie/région. Les niveaux de pilotage et de traitement déterminaient les droits ouverts à chaque partenaire. Cette plateforme sur Internet devait permettre à chaque acteur de faire en ligne directement la saisie de la situation du jeune quittant un établissement de formation, mais également d'en suivre le devenir.

À cela, devait s'ajouter un espace collaboratif à l'attention des divers acteurs. Afin de réduire les délais de transmission des fiches, mais également de pouvoir décider des suites les plus adaptées à la situation du jeune, la tenue d'un tableau de bord du suivi des jeunes était prévue.

Les missions locales/PAIO comme les CIO devaient accéder à l'ensemble des informations, permettant alors un meilleur traitement lors des groupes de pilotage. Les CIO coordonnateurs des groupes de pilotage de bassin avaient procédé au suivi statistique du traitement des sorties sans qualification. Des réflexions ont été engagées pour permettre le rapprochement entre la base des missions locales, Parcours 3 et l'espace numérique de travail académique/régional.

L'outil informatique comme support de la coordination des acteurs

Durant les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009, l'académie de Caen avait développé une application locale micro-informatique sous Microsoft-Access afin de permettre la « prévention et traitement des sorties sans qualification ». Dans le cahier des charges, le rectorat constatait que « cette application permet de gérer le dispositif correctement au niveau du CIO » mais que « son architecture technique (Application monoposte sous MS-Access) ne permet pas la fourniture de statistiques en temps réel, ni la transmission des données numériques aux différents acteurs concernés ». De fait, jusqu'alors, le repérage des élèves en situation de décrochage scolaire était effectué par la remontée de fiches manuscrites de suivi transmises par un établissement scolaire, un CIO, ou une mission locale. Le signalement était centralisé dans chacun des 13 GAB (groupe d'appui de bassin) que compte la Basse-Normandie- il existe un GAB par bassin d'éducation concertée. La mise en place d'un logiciel commun de signalement devait permettre un partage d'information plus rapide et faciliter le suivi des jeunes repérés.

L'innovation informatique comme amélioration de la prise en charge des sorties sans qualification

La seconde phase de l'expérimentation devait consister à utiliser ce logiciel dans le traitement et le suivi des sortants sans qualification. Dans la lutte contre le décrochage scolaire, cet outil devait améliorer la coordination des différents acteurs de terrain, et une prise en charge plus rapide des sortants sans qualification, grâce à une information partagée et disponible en temps réel.

Dans la réponse à l'appel à expérimentation du HCJ, le rectorat de Caen, par l'intermédiaire du CSAIO (chef de projet) et du GIP FCIP de Basse-Normandie, avait décrit les futures fonctionnalités de l'outil informatique baptisé « Portail Qual'IT' » (QUALification Insertion pour Tous). Afin de « permettre une meilleure communication entre les différents acteurs et notamment assurer la saisie des informations de signalement du décrochage, d'accompagnement, de propositions et de suivi de situation concernant les jeunes décrocheurs depuis leur sortie de formation initiale jusqu'à leur entrée dans un dispositif d'accompagnement » que le rectorat de Caen a lancé la construction d'un nouvel outil. L'objectif de l'outil était permettre une mesure statistique plus fine du décrochage et d'apporter des solutions plus réactives dans le cadre des différents dispositifs de traitement des décrocheurs.

Cet outil devait également « renforcer le partenariat des acteurs au niveau local et régional en repérant de manière systématique les sortants de toutes les structures de formation initiale publiques et privées de la région, Éducation nationale ou non grâce au partenariat entre la région Basse-Normandie, la DRAAF, la DRTEFP et le rectorat ».

Le déroulement de l'expérimentation

L'expérimentation portée par le rectorat de Caen a connu divers contretemps qui n'ont pas permis de mener à terme l'ensemble du projet initial. La convention de l'expérimentateur avec le FEJ a été signée pour la période du 28 décembre 2009 au 31 mars 2011. Le versement tardif de la subvention en mars 2010 semble avoir retardé le début du développement du logiciel, qui, initialement, devait être testé dès la rentrée 2010. De plus, la conception du logiciel semble avoir rencontré certaines difficultés techniques imprévues. Le contrat du développeur du logiciel établi jusqu'en mars 2011 a été prolongé sur les fonds propres du rectorat de Caen, afin de finaliser

l'outil. Malgré tout, au mois de mai 2011, le développement du logiciel de suivi des décrocheurs n'était pas terminé. Celui-ci, qui devait être mis à disposition des différents acteurs au mois de septembre 2011 ne sera pas exploité.

Parallèlement à l'élaboration technique du logiciel, un travail de coordination avec les partenaires institutionnels, initié en 2007, s'est poursuivi et renforcé durant la période d'expérimentation. Régulièrement, des réunions ont rassemblé les différents partenaires (Éducation nationale, Conseil régional de Basse-Normandie, DRAAF et DRTEFP) autour de la problématique du décrochage scolaire.

Un comité de pilotage est alors constitué, prolongeant celui de PTSSQ (Prévention et Traitement des Sorties Sans Qualification). Au sein de ce comité, le projet du « Portail Qual'I'T' » est venu se greffer comme un futur apport qualitatif en termes de coordination. Les aléas de ce projet n'ont pas empêché la tenue de ce comité de pilotage antérieur au projet de portail interactif.

Entre mai 2009 et mai 2011, neuf comités de pilotage se sont réunis pour développer une méthodologie commune dans le repérage et le traitement des sorties sans qualification. Dans ce cadre, un évaluateur du Céreq a assisté à six de ces neuf comités de pilotage PTSSQ. Ces réunions ont été l'occasion d'observer les mesures prises par le comité de pilotage pour améliorer le dispositif régional de repérage et de suivi des décrocheurs, indépendamment de l'élaboration du logiciel. Parallèlement, des réunions de travail ont été organisées au sein du rectorat pour suivre l'avancée de l'élaboration du logiciel de suivi des décrocheurs. Au mois de février 2010, quatre réunions internes ont déterminé le cahier des charges définitif du projet. Celles-ci réunissaient le chef de projet, le DCIO, la MGI, certains inspecteurs d'académie, et le CEREQ pour l'une d'entre elles. C'est le 23 février que le programmeur du logiciel a été recruté. De mars 2010 à mai 2011, 14 réunions de travail internes au rectorat se sont déroulées.

En conclusion, l'objectif du « Portail Qual'I'T' » était d'apporter un outil commun aux différents acteurs institutionnels bas-normands pour le repérage et le suivi des décrocheurs. Dans le cadre d'un partenariat lancé depuis 2007 au sein d'un comité de pilotage PTSSQ, ce portail devait permettre de concrétiser un appui technique à la coordination des acteurs. Par rapport à l'existant, l'apport d'un logiciel de repérage et de suivi au niveau local devait permettre d'accélérer les contacts et par conséquent l'action envers les jeunes. Au final, l'élaboration de l'outil n'a pas abouti mais la dynamique de coordination s'est poursuivie dans le cadre d'une réflexion commune sur le repérage et le suivi des décrocheurs.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

L'évaluation de l'expérimentation portée par le rectorat de Caen prévoyait une comparaison chronologique « avant-après » du traitement et du suivi du décrochage scolaire en Basse-Normandie.

Le déroulement de l'expérimentation n'ayant pas permis de tester l'outil informatique, le travail d'évaluation a principalement porté sur une analyse territorialisée du décrochage scolaire et de ses remèdes.

i. Retour sur la mesure : décrochage scolaire et sorties sans qualification

Les sorties sans qualification correspondent aux niveaux VI et V bis de formation. Le niveau VI regroupe les sorties avant une classe de troisième générale ou avant une classe de quatrième non générale. Le niveau V bis concerne les arrêts après une classe de troisième générale ou de quatrième ou de troisième d'enseignement non général ou avant la classe terminale de CAP ou de BEP. Dès lors qu'un jeune a terminé sa classe de seconde ou de première ou suivi un cycle complet de CAP ou de BEP, il est classé en niveau V, selon la nomenclature française des formations, et est donc dit « qualifié » au sens de cette nomenclature, qu'il ait obtenu ou non son diplôme. Autrement dit, si les « sans qualification » sont « sans diplôme », la réciproque n'est pas vraie. Les jeunes « sortis sans diplôme » ont quitté le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme².

Selon la définition qu'on en donne, le décrochage scolaire peut définir une catégorie de jeunes. La difficulté de trouver un accord sur une définition vient de ce que le décrochage est un processus. Selon le moment du repérage par l'institution (rentrée scolaire, en cours d'année ou à la fin d'année) et dans le parcours de l'individu, l'appréciation statistique de l'ampleur du décrochage peut diverger.

Que peut-on trouver derrière les écarts de définition du décrochage ?

Des catégories statistiques ou institutionnelles :

- 1 - les *inscrits non réinscrits* en constats de rentrée scolaire ;
- 2 - ceux et celles qui abandonnent en cours d'année (*abandons « au fil de l'eau »*) ;
- 3 - ceux et celles qui sont *en risque décrochage* (ex. absentéisme récurrent).

De plus, on n'appréciera pas de la même façon un abandon en cours de cycle selon que l'élève est ou non diplômé.

Des problèmes de détection : un jeune, absent de longue durée, doit être normalement signalé au rectorat par le chef d'établissement. L'obligation scolaire est respectée au collège mais le relevé des absences est interprété de manière variable (Geay & Meunier, 2003) fixant un seuil conventionnel d'absence (« module absence ») : quatre demi-journées par mois avec une marge d'appréciation au sein de l'établissement.

² Précisons que le Brevet des collèges n'est pas considéré comme un diplôme dans les statistiques malgré sa nouvelle appellation (Diplôme national du Brevet).

Des causes ou alertes pressenties :

- l'absentéisme « actif » ;
- l'absentéisme « passif » (présents physiquement mais « la tête ailleurs », ou absents de certains cours)
- les comportements : « indiscipline », violence etc.

Un dispositif de lutte efficace contre le décrochage suppose un consensus préalable sur les indicateurs d'alerte. La batterie d'indicateurs peut toutefois par la suite être enrichie par les partenaires participant au repérage. Par la suite, les actions de signalement et de repérage, doivent être homogénéisées grâce à une connaissance des pratiques des différents partenaires, par une mise en commun de la réflexion et de l'action.

La présente expérimentation posait une véritable question éthique et les moyens de la résoudre : la nécessité de trouver, à l'aide d'un logiciel commun et interactif, le moyen d'améliorer la coordination entre les différents acteurs du repérage et du suivi des décrocheurs.

ii. Le protocole initial d'évaluation

L'évaluation était prévue comme devant se rapprocher d'une évaluation quasi-expérimentale. Elle portait initialement sur différentes zones (bassins, départements), mais à propos d'une action identique, d'un public semblable, dans un contexte sans concurrence d'un autre dispositif.

Détermination initiale des indicateurs de réussite

La nouveauté du « Portail Qual'I'T' » consistait à le rendre accessible à tous les partenaires et, de plus, en flux continu et en temps réel. L'outil était présenté comme complémentaire d'un outil national de recensement des décrocheurs reposant sur des croisements de bases de données. Ici, l'unique source d'information est SCONET, éventuellement enrichie des apports des autres acteurs sur les jeunes signalés comme en rupture de scolarité. Les indicateurs de l'évaluation ne portaient donc pas sur la fidélité du recensement au regard de la cohorte tout entière de jeunes de 15-25 ans, mais sur le suivi des jeunes une fois signalés. **L'évaluateur devait donc se limiter à comparer les entrants dans le dispositif et son efficacité.** La deuxième complémentarité avec un outil national, était de fournir une matrice de suivi en aval, qui ouvrait des droits d'accès différenciés en lecture et/ou en écriture aux acteurs impliqués. Cet outil pouvait être transférable à d'autres académies par la suite, laissant ouverte la possibilité d'agir sur les droits des uns et des autres, avec la réserve que d'une académie à une autre, les acteurs les plus présents et les plus mobilisés sont variables (ne serait-ce que parce région et académie ne coïncident pas toujours, que la part de l'enseignement privé est variable, de même que la part de l'enseignement agricole et surtout de l'apprentissage).

Le projet consistant à mettre en œuvre un outil informatisé de signalement et de gestion partagée, il s'agissait alors de calculer les ratios de raccrochage dans une solution et du nombre de raccrochés selon la solution trouvée afin de comparer ces taux à ceux qui étaient en cours avant la mise en place de la plate-forme commune. Ensuite était prévu l'examen des taux de signalement de décrocheurs, de la durée de l'intervalle entre la sortie du système éducatif et la mise en place de la solution de formation ou d'emploi.

Adaptation du projet d'évaluation à la réalité de l'expérimentation

Au final, l'évaluation du portail informatique a été abandonnée, l'élaboration du logiciel n'ayant pas abouti. **Jusqu'au mois de mars 2011, l'aboutissement du portail restait une éventualité pour les porteurs du projet. De ce fait, l'évaluation, parallèlement à l'évaluation de la coordination des acteurs, a toujours compté sur l'éventualité de pouvoir évaluer l'efficacité de**

la mise en place du logiciel interactif de repérage et de suivi des décrocheurs. Après le mois de mars 2011, apprenant l'arrêt de l'expérimentation, les outils d'évaluations se sont largement limités. L'expérimentateur a également tenu à notre disposition des documents relatifs aux chiffres du décrochage en Basse-Normandie, sur les deux années d'expérimentation, construits par le comité de pilotage PTSSQ. Ces documents, produits par le rectorat de Caen, en collaboration avec l'ensemble des acteurs comparent les données sur les deux années. L'évolution particulière de cette expérimentation n'a pas permis d'anticiper d'autres modes de recueil de données pour l'évaluateur.

C'est ainsi que la comparaison chronologique initiale a été remplacée par une comparaison horizontale, c'est-à-dire une analyse fine et dynamique des disparités territoriales quant aux risques de décrochage scolaire et quant au recensement du nombre de jeunes de 15 à 24 ans sans qualification.

II. Enseignements de politique publique

En l'absence d'éléments pour porter un diagnostic les enseignements portent sur le public potentiel de l'expérimentation mais non sur les effets de l'expérimentation. Après avoir décrit ces publics, quelques commentaires seront proposés quant à la dynamique des comités de pilotage. Enfin, nous en viendrons au cœur des enseignements de politique publique, issus du travail scientifique et statistique autour de la dimension territoriale du décrochage scolaire.

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics potentiels de l'expérimentation

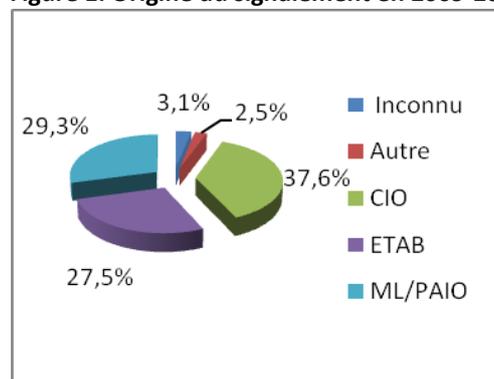
L'expérimentation avait orienté son action en direction d'un public circonscrit : les jeunes sortants du système d'éducation et de formation sans qualification et sans diplôme. Avant 16 ans, les élèves sont, selon les textes, dans l'obligation de poursuivre leur scolarité. Un élève est appelé, rappelons-le, « sans qualification » lorsqu'il quitte le système éducatif avant d'atteindre l'année de terminale de CAP ou de Bac (général, technologique ou professionnel). Au regard de la circulaire du 9 février 2011, l'Éducation nationale considère aussi comme décrocheurs les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP qui quittent le système scolaire en cours de Bac Pro (avant la terminale). Néanmoins, cette notion de décrochage ne s'impose pas aux autres ministères. Le comité de pilotage bas-normand, qui réunit des interlocuteurs issus de divers ministères et institutions considère comme décrocheurs les élèves qui sortent du système scolaire sans qualification, et exclut de ses chiffres les détenteurs d'un CAP ou d'un BEP quittant le système scolaire en cours de Bac Pro.

À partir des documents du porteur de projet, il est possible de décrire le public touché par le dispositif PTSSQ. Rappelons que l'existence du comité de pilotage est antérieure à l'expérimentation, mais comprend le public visé et touché par le dispositif qui devait à se mettre en place.

Le signalement des décrocheurs

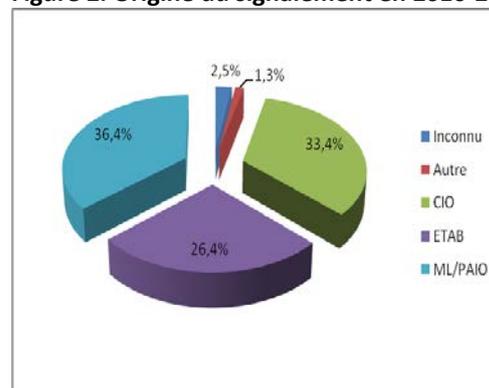
D'après les décomptes du rectorat de Caen, le nombre de fiches saisies concernant les sortants sans diplôme a augmenté entre 2009-2010 et 2010-2011. Ci-dessous, pour les deux années, est représentée la répartition de fiches remplies, par structure de signalement : CIO, établissements, missions locales et PAIO.

Figure 1. Origine du signalement en 2009-2010



Source : rectorat

Figure 2. Origine du signalement en 2010-2011



Source : rectorat

En 2009-2010, 2 130 fiches ont été collectées (figure 1). L'année suivante, le nombre de fiches s'élevait à 2 443 (figure 2). Il faut souligner que les statistiques sont établies sur la base de fiches saisies. Ceci implique (selon le porteur de projet) que plusieurs fiches peuvent concerner le même élève si elles ont été remplies successivement par deux structures différentes. Sur les deux années, on compte plus de garçons (1 270 (59.6 %) en 2009-2010 et 1435 (58.7) en 2010-2011) que de filles (860 (40.4 %) en 2009-2010 et 1 008 (41.3) en 2010-2011). La part des filles et garçons parmi les fiches saisies évolue très légèrement d'une année sur l'autre. La part des filles augmente légèrement de 40.4 % en 2009-2010 à 41.3 % en 2010-2011. La part des garçons passe de 59.6 % à 58.7 %.

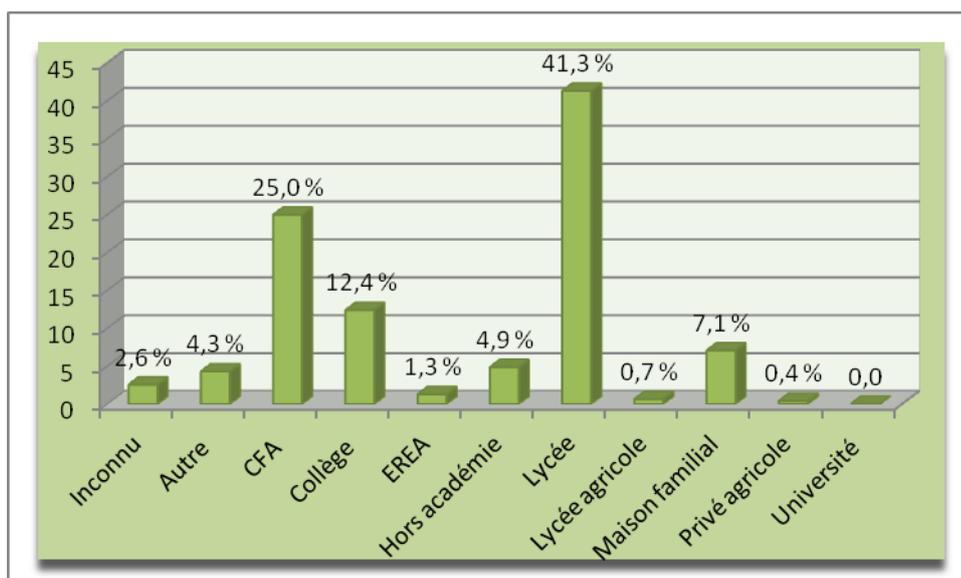
La répartition du signalement entre les deux années montre une petite baisse du pourcentage de signalement des établissements. La part de leurs signalements représentait 27,5 % de l'ensemble en 2009-2010, et diminue à 26.4 % en 2010-2011. La part qui diminue le plus concerne les signalements des CIO. Alors qu'ils représentaient 37.6 % de l'ensemble en 2009-2010, leur part atteint 33.4 % en 2010-2011. Au contraire, les Missions Locales et PAIO ont augmenté la part de leur signalement, passant de 29,3 % en 2009-2010 à 36.4 % en 2010-2011. Alors que les CIO représentaient la part la plus importante du signalement en 2009-2010, ce sont en 2010-2011 les Missions Locales et PAIO qui signalent le plus. Enfin, on remarque également une légère tendance à la baisse de la part des catégories « autre » et « inconnu » entre les deux années, passant de 5.6 % à 3.8 %.

Cette tendance opposée entre missions locales et CIO est quelque peu inattendue alors que le projet expérimental a particulièrement mobilisé les CIO. Il peut être le signe d'une meilleure coopération avec les missions locales.

L'origine des élèves décrocheurs

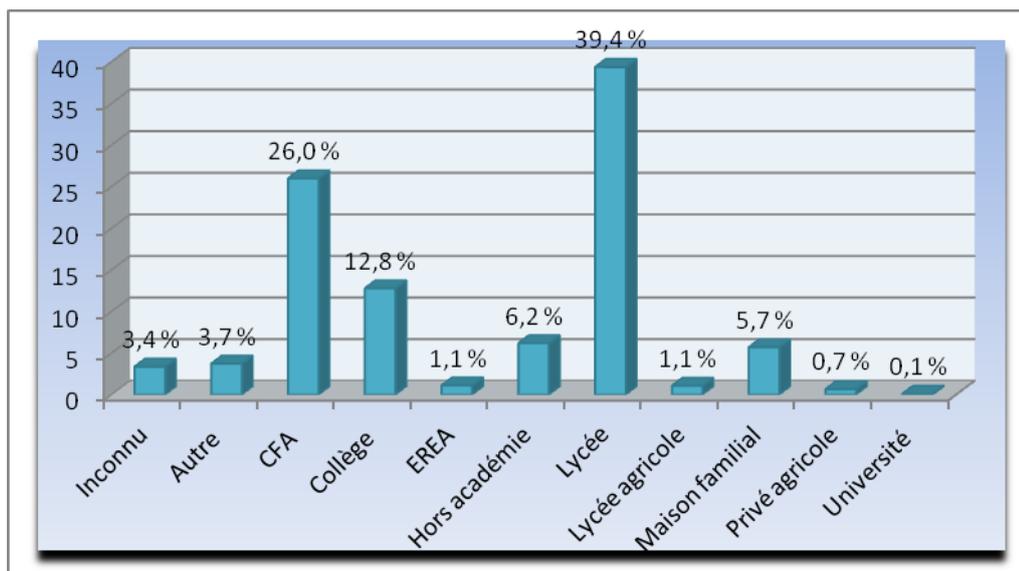
Les graphiques 1 et 2 permettent de déterminer de quel type d'établissement sont originaires les jeunes dont les fiches ont été saisies, ainsi que l'évolution entre les deux années. Majoritairement, les jeunes décrocheurs sont souvent des élèves de lycées, ce qui n'a rien de surprenant puisque l'écrasante majorité des 15-20 ans est en lycée général ou professionnel.

Graphique 1. Établissement d'origine des élèves décrocheurs en 2009/2010



Source : rectorat

Graphique 2. Établissement d'origine des élèves décrocheurs en 2010/2011



Source : rectorat

D'une année sur l'autre, on ne remarque pas d'évolution notable dans la représentativité d'une structure d'origine des élèves repérés comme décrocheurs. On note une très légère augmentation de la part des fiches dont les élèves sont originaires de CFA (25 % en 2009/2010 à 26 % en 2010/2011), de collège (de 12,4 % en 2009/2010 à 12,8 % en 2010/2011), de lycée agricole (0,7 % à 1,1 %), et du privé agricole (0,4 % à 0,7 %). La part des fiches saisies pour les élèves dont l'origine se situe hors académie connaît une augmentation également, passant de 4,9 % à 6,2 % entre les deux années. En revanche, la part des fiches diminue pour les élèves originaires de lycée (41,3 % en 2009/2010 à 39,4 % en 2010/2011), de MFR (7,1 % à 5,7 %) et d'EREA (1,3 % à 1,1 %). En cumulant les catégories « autre » et « inconnu », on voit leur part augmenter légèrement (6,9 % à 7,1 %). Les établissements d'origine dont la part est la plus importante sur les deux années restent les mêmes, à savoir en premier lieu les lycées, les CFA puis les collèges.

Toutefois, ces données fournies par le rectorat sont d'un intérêt limité car elles ne prennent pas en considération les populations de référence. Une comparaison peut être ébauchée.

Tableau 1. Répartition des inscrits et des décrocheurs selon le type d'établissement

2010-2011	Effectif scolarisé (n=81 800)	Effectif décrocheurs signalés (n=2090)
Lycée Pro	18,9	25,9
Lycée GT	37,3	20,1
3e	23,5	14,9
CFA	11,7	30,4
Agriculture	8,6	8,7
Ensemble	100	100

Source : rectorat ; calculs Céreq

La comparaison avec les effectifs scolarisés est limitée : du côté des effectifs scolarisés ne sont retenus que les niveaux de la 3e à la terminale, y compris CAP/BEP et CFA. Du côté des décrocheurs signalés, 326 individus ne figurent pas dans le tableau car ils ont été classés dans les données rectorales pour moitié dans "autres" et "inconnu", soit 13,5 % de l'ensemble des 2416

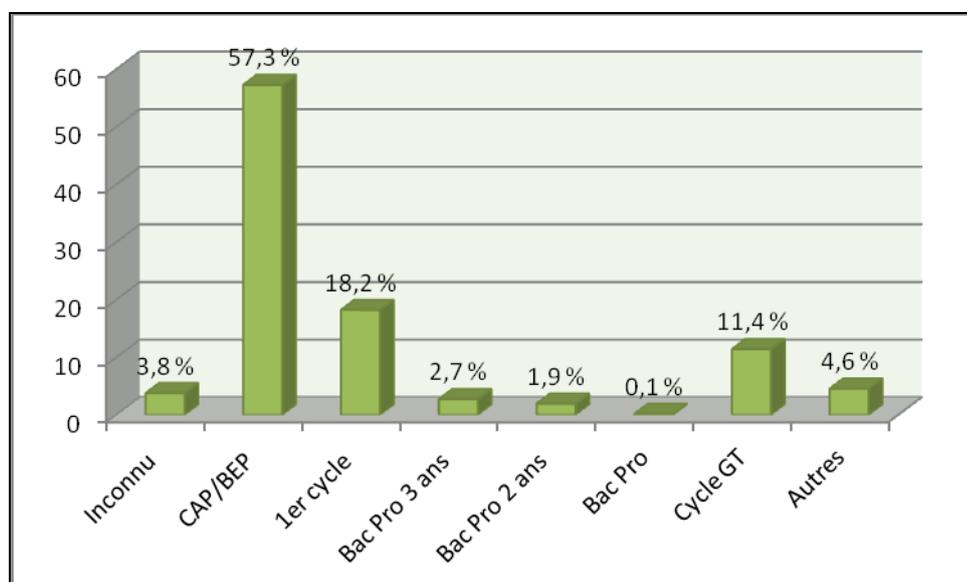
signalements. Ces réserves étant admises, la part des décrochages en CFA est presque de l'ordre du triple au regard des inscrits, alors qu'elle est presque de moitié inférieure en classe de 3e. La part des décrocheurs en lycée est moins élevée que l'effectif des inscrits, contrairement à ce que pourrait laisser penser les chiffres absolus.

Il est vrai que si l'on distingue les lycées professionnels, leur part parmi les décrocheurs (25,9 %) est nettement plus élevée que parmi les inscrits (18,9 %). A l'opposé, la part des lycées généraux et technologiques parmi les décrocheurs (20,1 %) est presque de moitié inférieure à leur part chez les inscrits (37,3 %).

Dernière classe fréquentée des élèves décrocheurs

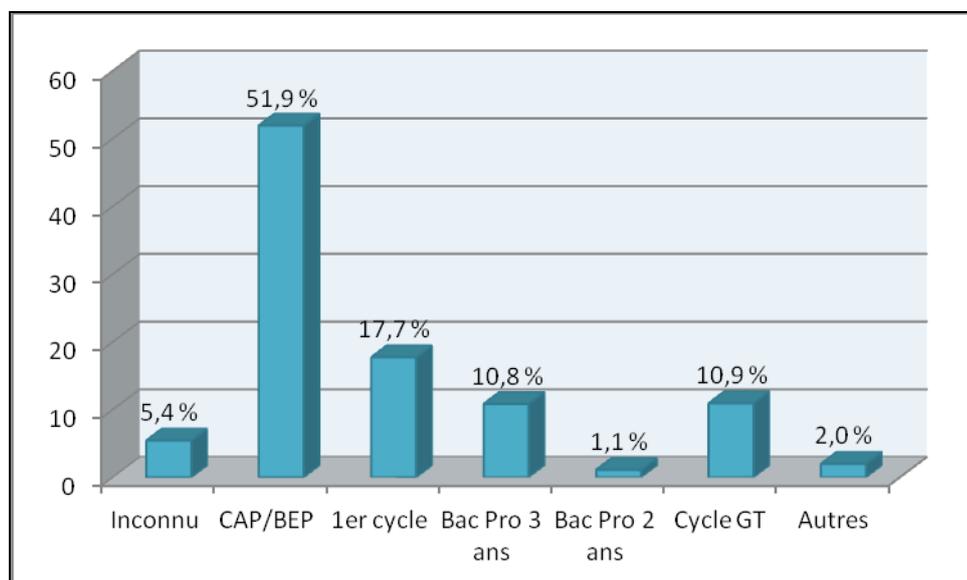
À partir des graphiques 3 et 4, nous pouvons décrire le cycle d'origine des jeunes repérés comme décrocheurs.

Graphique 3. Fiches saisies selon le cycle de formation d'origine (2009/2010)



Source : rectorat

Graphique 4. Fiches saisies selon le cycle de formation d'origine (2010/2011)



Source : rectorat

Les élèves en cours de CAP/BEP représentent, pour les deux années, la moitié des décrocheurs repérés. Entre les deux années néanmoins, pas d'augmentation nette puisque l'on passe de 1220 en 2009-2010 à 1269 en 2010-2011. On remarque même une diminution de la part des élèves dont le cycle de formation d'origine est un CAP/BEP, en passant de 57.3% en 2009-2010 à 51.9% en 2010-2011. D'autres cycles d'origine connaissent une diminution de leur part, c'est le cas des élèves dont le cycle de formation d'origine est un cycle GT (11.4% à 10.9%). Une progression de la part des fiches d'origine bac pro 2 ou 3 ans, est trompeuse (de 4.7% en 2009-2010 à 11.9% en 2010-2011) car on ne tient pas compte ici de la croissance très rapide de ses effectifs en raison de la réforme.

Un raisonnement semblable que précédemment doit en effet être tenu selon le cycle d'origine. Les données de base diffèrent légèrement du fait que les formations de 4e d'un côté et de BTS de l'autre étaient incluses dans les données par type d'établissement. La comparabilité demeure limitée pour les mêmes raisons. Ici ce sont 187 fiches qui sont classées en « autres » ou « inconnu » qui doivent être ajoutées aux 2261 fiches classées (7,6 %). Ces réserves étant admises, la part des décrochages en CAP/BEP vaut quatre fois la part des inscrits, mais la part en Bac Pro est de moitié inférieure. Ce constat peut avoir son importance dans le cadre de la réforme du Bac Pro visant à revaloriser les filières professionnelles.

Tableau 2. Répartition des inscrits et des décrocheurs selon le cycle d'origine

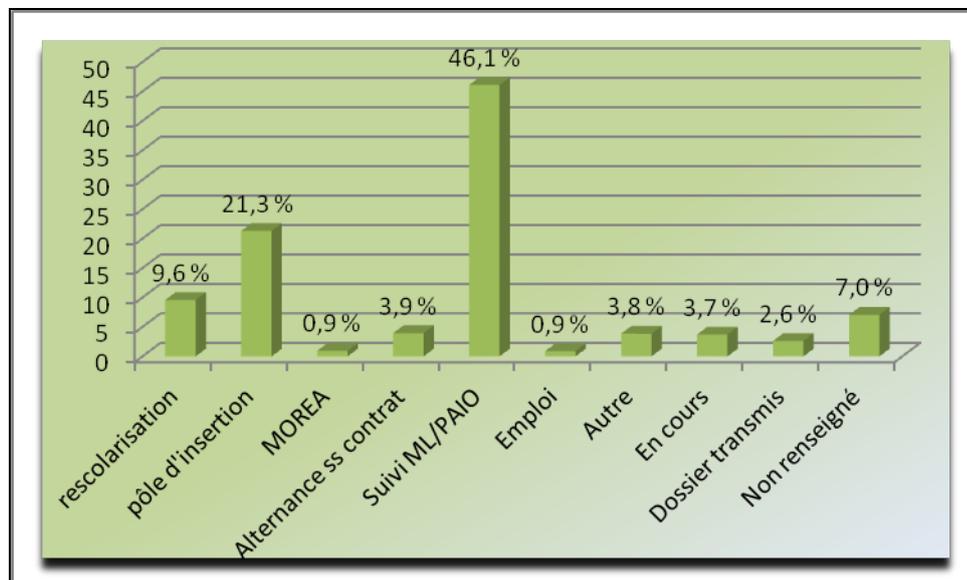
2010-2011	Effectif scolarisé (n=78 881)	Effectif décrocheurs signalés (n=2261)
1e cycle + EREA	25,5	19,2
CAP/BEP	14,8	56,1
Bac pro	21,0	12,9
Cycle GT	38,7	11,8
Ensemble	100	100

Source : rectorat ; calculs Céreq

Les solutions proposées

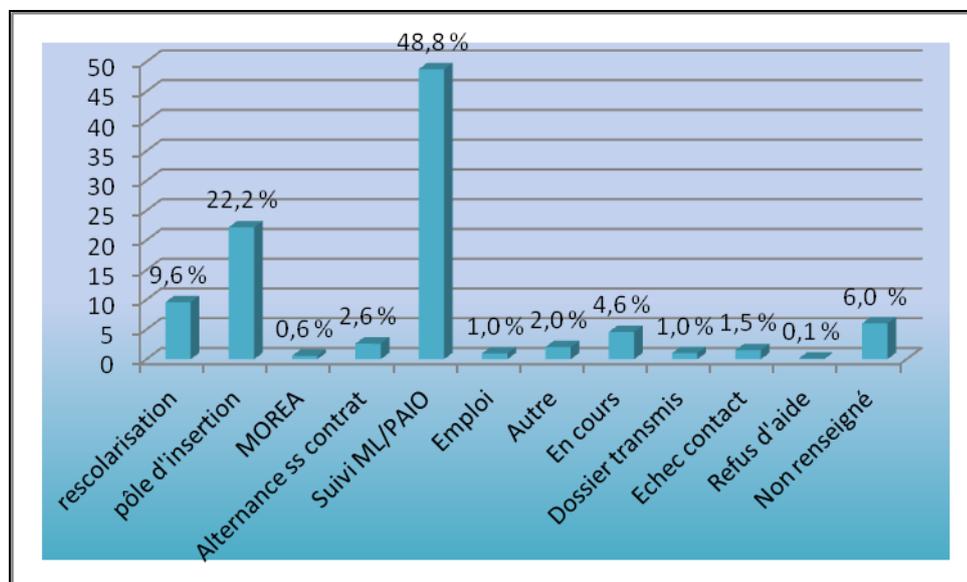
Le comité de pilotage PTSSQ recense également l'évolution du suivi des jeunes décrocheurs, que ce soit en termes de « solutions proposées » (graphique 5 et 6) ou de « solutions effectives ».

Graphique 5. Solutions proposées aux décrocheurs en 2009-2010



Source : rectorat

Graphique 6. Solutions proposées aux décrocheurs en 2010-2011



Source : rectorat

Au cours des deux années, les solutions proposées sont, en chiffres absolus, pour près de la moitié un suivi en mission locale ou en PAIO (982 sur les 2130 fiches saisies en 2009-2010, 1191 sur les 2443 fiches saisies en 2010-2011). Le trio de tête des solutions proposées se décline ainsi pour les deux années : le suivi en ML/PAIO, puis la proposition du pôle d'insertion et enfin la rescolarisation. La part augmente entre les deux années pour les propositions de suivi en ML/PAIO (de 46,1 % en 2009-2010 à 48,8 % en 2010-2011), de pôle d'insertion (21,3 % à 22,2 %). La part des

solutions proposées stagne pour la rescolarisation (9,6 %) et diminue très légèrement pour le MOREA (0,9 % à 0,6 %) et l’alternance sous contrat (3,9 % à 2,6 %).

Au cours des deux années, les catégories « en cours » et « dossier transmis » représentent 6,3 % de l’ensemble en 2009-2010 et 5,6 % en 2010-2011. En 2009-2010, en cumulant les catégories « autre » et « non renseigné », elles représentent 10.8 % de l’ensemble des solutions proposées. La saisie d’une solution sur dix est par conséquent imprécise. En 2010-2011 ces mêmes catégories voient leur part diminuer à 8 % de l’ensemble. Cette même année, de nouvelles catégories apparaissent dans le bilan des solutions proposées, intitulées « refus d’aide » et « échec contact », elles représentent respectivement 0,1 % et 1,5 % de la part des solutions proposées.

Dans l’ensemble, la catégorie « solution » pose question. Comme celle qui préside au signalement déclarant qu’un jeune est décrocheur, décroché ou décrochant, une « solution » est une réponse transitoire et incertaine qui permet d’entrer un jeune dans la palette de choix possibles qu’un service ou une institution peut offrir, à un moment donné en fonction de ses moyens et de ses prérogatives.

Implication des partenaires dans le projet

Le calendrier des réunions qui ont eu lieu tout au long de l’expérimentation fournit un indicateur dynamique de participation des différents partenaires. Au démarrage, les partenaires impliqués dans l’élaboration du portail interactif sont les suivants : région Basse-Normandie, la DRAAF, la DRTEFP et le rectorat. Il faut ajouter les missions locales qui signalent les décrocheurs, au même titre que les établissements scolaires ou les CIO.

Nous ne traitons que des réunions concernant directement le portail interactif, les comités de pilotage PTSSQ et les audits de GAB.

Tableau 3. Réunions en présence de l’évaluateur (4)

Participants	Nombre de participations
CSAIO	4
3 Directeurs de CIO	1
CEREQ	4
Responsable SIAC	2
chef de projet	2
DCIO référent outil PTSSQ	2
MGI SAIO	1

Parmi les différentes réunions tenues durant l’expérimentation, on compte quatre « réunions évaluateur » dont deux se sont déroulées en avril et novembre 2009, deux autres en décembre 2010 et janvier 2011. Après les prises de contact et d’échanges sur les modalités d’expérimentation et d’évaluation, ces rencontres se sont centrées sur l’avancée du projet d’expérimentation.

Tableau 4. Comité de pilotage portail : 3 réunions

Participants	Nombre de participations
CSAIO	3
Directeur GIP-FCIP	3
Agent comptable GIP-FCIP	1
DAF GIP-FCIP	1
SIAC	3
Chef de projet	2
MGI SAIO	2
DCIO référent outil PTSSQ	2
DCIOS	2
IIO	2

Trois comités de pilotage du portail ont été organisés entre octobre 2010 et mars 2011. Lors de ces rencontres, seuls les représentants du rectorat de Caen étaient présents, ayant notamment pour objectif de déterminer l'échantillon d'utilisateurs du portail interactif.

Tableau 5 Suivi de développement de l'outil : 3 réunions

Participants	Nombre de participations
chef de projet	3
MGI SAIO	3
DCIO référent outil PTSSQ	3

Concernant le suivi du développement de l'outil, on ne retrouve encore une fois que des représentants du rectorat entre février et avril 2011. L'objectif était de réaliser des bilans des modifications à apporter au logiciel (débugages et ajustements).

Tableau 6. Réunion de travail : 19 réunions

Participants	Nombre de participations
DCIO référent outil PTSSQ	8
chef de projet	19
IEN-IO 50	1
IEN-IO 14	1
CSAIO	4
programmeur	7
MGI-SAIO	5
CEREQ	1
Ingénieur	1
Directeur du SIAC	1
correspondant académique CNIL	1
Directeur SEPAGE	1
Responsable service informatique académique	1
IEN-IO	1
Directeur de CIO de l'académie (animateurs GAB)	1

Par ailleurs, 19 réunions de travail se sont tenues entre janvier 2010 et janvier 2011. Ces rencontres ont notamment été l'occasion d'aborder, chronologiquement, les sujets suivants : l'analyse de l'existant, l'étude des flux de données entre les différents acteurs, la présentation du cahier des charges fonctionnel de l'application, la présentation au programmeur des travaux à réaliser, la vérification de la conformité du projet avec la CNIL, l'explication et les articulations des différents outils de suivi avec la base Élèves et la présentation des fonctionnalités réalisées.

Mis à part le chef de projet présent à chaque réunion, on note entre 4 et 8 participations pour les interlocuteurs suivants : CSAIO, MGI-SAIO, programmeur, DCIO référent outil PTSSQ, chef de projet.

Tableau 7. Réunions PTSSQ : 14 réunions

Participants	Nombre de participations
DRTEFP	3
CRBN	14
CSAIO	11
DAET	1
IEN-IO	1
CEREQ	9
DRAAF	6
DIRECCTE	7
Conseillers ML	1
COP	1
coordonnateurs MGI	1
SRFD	4
DCIO	4
Association régionale des ML	3
MGI SAIO	10
Rectorat	2

Les autres partenaires concernés par le portail interactif ont été tenus au courant des avancées lors des comités de pilotage PTSSQ. On remarque une grande régularité de la présence à ces réunions du CRBN, du CSAIO et de la MGI SAIO. Ensuite viennent le CEREQ, la DRAAF et la DIRECCTE, présents entre 6 et 9 fois sur 14. Viennent ensuite 3 ou 4 présences de la DRTEFP, SRFD, DCIO, Association régionale des ML.

À partir des fréquences de participation aux différentes réunions, on remarque donc une concentration essentiellement interne au rectorat, au travers de ses différents services, sauf lors des réunions du comité de pilotage PTSSQ. Néanmoins, le comité de pilotage n'a pas eu comme seul ordre du jour la constitution du portail interactif. L'année 2011 a été l'occasion pour un binôme rectorat / Conseil régional de réaliser un audit des pratiques des GAB. Treize réunions ont permis d'observer et comparer les méthodes actuelles de saisie, de traitement et de suivi des sortants sans qualification.

Le récapitulatif des présences à ces réunions confirme que dans l'ensemble la mobilisation a surtout touché différents services du rectorat autour du porteur du SAIO. Les coopérations hors Éducation nationale existent bien sûr dans d'autres domaines mais ont été ici peu visibles. Ensuite, la part prise par les services informatiques et statistiques montrent une concentration autour de

l’outil technique plus que sur ses usages, qui ont pourtant fait l’objet de débats dans les réunions auxquelles nous avons assisté.

Tableau 8. Synthèse des présences aux réunions associées à l’expérimentation

Rectorat	SAIO-CIO	85
	MGI	25
	SIAC, CNIL, SEPAGE, Informaticien	56
	Inspection, DAF, DAET, GIP	25
	Chef d'établissement	4
Directions autres ministères		17
Région		16
Missions Locales		8
CEREQ		16

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Cette partie sera consacrée à l’évolution de la coordination des acteurs en charge du repérage et du suivi des décrocheurs durant l’expérimentation. Le volet de l’évaluation concernant la coordination des acteurs est essentiellement construit à partir des comités de pilotage auxquels nous avons assisté au cours de l’expérimentation. Les éléments d’analyse qui vont suivre sont donc issus de ces observations.

Comme évoqué lors de la présentation du déroulement de l’expérimentation, un évaluateur du Céreq était présent lors de neuf réunions de comité de pilotage PTSSQ. Parmi les participants à ces réunions, on compte des représentants de diverses institutions : Éducation nationale, région Basse-Normandie, DRAAF et DRTEFP.

Les premières réunions auxquelles nous avons assisté étaient centrées autour de discussions techniques relatives au futur portail informatique. La majeure partie des comités de pilotage qui ont donné lieu à une observation de la coordination des acteurs en matière de repérage du décrochage se sont déroulées lors de l’année 2011.

Lors des comités de pilotage, dans l’attente de la constitution du portail interactif, les protagonistes ont échangé autour de l’évolution des pratiques en matière de repérage des décrocheurs. Depuis deux ans, une méthode de repérage des décrocheurs est en place sur la région Basse-Normandie. À partir de la saisie de fiches au sein des établissements scolaires, CIO et missions locales, la MGI (Mission Générale d’Insertion) dénombre les décrocheurs chaque année. De ces fiches, un certain nombre d’informations sont disponibles afin de constituer quelques statistiques : sexe, cycle d’origine, GAB ayant saisi la fiche, diplôme d’origine, structure d’origine, solution proposée, situation effective.

Durant le temps de l’expérimentation, deux bilans ont été réalisés. Le nombre de décrocheurs repérés augmente entre 2009/2010 et 2010/2011. À partir des réunions du comité de pilotage, les méthodes de repérage et de remplissage des fiches ont pu être améliorées et harmonisées. Des réflexions relatives à la problématique du décrochage scolaire ont également donné lieu à des projets futurs et de nouvelles actions concrètes pour lutter contre ce phénomène.

Nous présenterons ici les points d’amélioration du dispositif de repérage des décrocheurs à partir des réunions du comité de pilotage.

La nécessité d'un consensus autour de la définition du décrochage scolaire

Une première difficulté pour les représentants de ces diverses institutions a été de s'entendre sur la définition du décrochage scolaire. Comme évoqué auparavant, les diverses institutions n'ont pas nécessairement la même définition du décrochage, en fonction notamment de l'évolution des politiques publiques. La définition du décrochage pour le dispositif Bas-Normand relatif au dispositif PTSSQ détermine comme décrocheurs les élèves de plus de 16 ans sortis sans qualification, à savoir avant l'entrée en terminale de CAP au minimum. Lors de la sortie du décret de février 2011, une information de la part des membres du rectorat a été nécessaire pour expliquer aux partenaires du comité de pilotage les conséquences de ce texte de loi sur le mode de signalement et de repérage (SIEI) des élèves décrocheurs pour l'Éducation nationale.

La coordination du signalement

Afin d'optimiser le signalement des décrocheurs, le comité de pilotage a réalisé un « audit » des pratiques dans un certain nombre de GAB. Les visites ont été réalisées par un binôme composé d'un membre de la MGI et un membre du Conseil régional entre le mois de janvier et le mois d'avril 2011. Lors de ces rencontres, des interlocuteurs de diverses structures étaient présents : mission locale, CIO, référent de CFA, chargé de mission MGI, coordonnateur pôle d'insertion, inspecteur d'académie. De manière générale, au cours de chaque réunion de GAB, un membre de la mission locale était présent, avec selon les lieux un ou plusieurs représentants d'autres structures.

Au minimum, un GAB est composé du directeur du CIO et de celui de la mission locale du territoire. Deux types de réunions se sont tenus : les GAB restreints (composé au minimum de représentants du CIO et de la Mission locale) se réunissent une fois par mois, les GAB élargis deux fois par an.

Le bilan des visites fait état de plusieurs constats. Le premier est un remplissage inégal des fiches selon les GAB, et également à l'intérieur de certains GAB. D'autre part, selon les établissements, l'information concernant les décrocheurs n'est pas immédiatement transmise au GAB. Le comité de pilotage note que certains établissements ne font pas du tout ou très peu remonter l'information. Selon le rectorat, la circulaire relative au SIEI, qui dressera un état des décrocheurs grâce au croisement de plusieurs bases de données, incitera davantage les chefs d'établissement à signaler les décrocheurs puisque forcément l'information sera diffusée chaque fin d'année scolaire par le biais du SIEI. Néanmoins, l'organisation de journées d'information fait partie des moyens à l'aide desquels le comité de pilotage compte harmoniser les pratiques en matière de signalement. Une réunion de ce type, qui devait être organisée au mois de mai, s'est tenue le 14 septembre 2011. L'évaluateur n'a d'ailleurs pas assisté à cette réunion faute d'information de la part du porteur de projet (compte-rendu disponible en annexe). À l'origine, la réunion d'information devait présenter le futur « Portail Qual'I'T' » à l'ensemble des partenaires afin d'en expliquer les avantages et le fonctionnement. Cependant, suite à l'arrêt de l'expérimentation, cette réunion a eu pour objet de présenter à l'ensemble des partenaires de l'éducation les divers modes de lutte contre le décrochage en Basse-Normandie (SIEI, SCNET-SDO, commission des places vacantes, présentation des chiffres du repérage et du suivi des élèves...).

L'accueil des jeunes et le premier entretien

Une discussion s'est ouverte, à la suite de la visite des GAB, pour établir dans quelle structure doit s'effectuer le premier entretien du jeune qui se rend parfois indifféremment dans une mission locale ou un CIO. Le protocole prévoit que le premier entretien se réalise dans le CIO correspondant au secteur du jeune. Néanmoins, des jeunes ont parfois comme premier interlocuteur la mission locale. Également, certains jeunes ont à disposition une mission locale dans leur ville de résidence mais pas de CIO, qui peut parfois se trouver à plusieurs dizaines de

kilomètres. Le premier engagement du comité de pilotage est de réfléchir à la constitution d'une charte de premier accueil pour harmoniser et clarifier les pratiques. L'idée est toujours de réaliser le premier entretien au CIO comme auparavant. Toutefois, si un jeune se présente en mission locale dans un premier temps, l'agent d'accueil doit lui faire remplir une fiche d'information pour garder trace de son passage et ses coordonnées. Cet agent lui conseillera alors de prendre contact avec un CIO pour un premier entretien. Suite à l'audit effectué dans les GAB, il apparaissait que certains jeunes ayant comme premier contact une mission locale étaient dirigés vers un CIO, sans pour autant remplir une fiche d'informations. Par le remplissage systématique d'une fiche de renseignements, notamment des coordonnées du jeune, le comité de pilotage estime limiter la perte de contact avec des jeunes qui sont redirigés de la mission locale vers un CIO pour leur premier entretien. La priorité est de garder une trace du passage du jeune, et de ne pas le diriger vers le CIO sans avoir rempli avec lui une fiche d'information si son premier contact est établi en mission locale.

Une réflexion autour du décrochage des élèves dans les trois mois précédant les examens

Certaines périodes de l'année semblent propices au décrochage comme à l'approche de la période d'examen. Plus particulièrement, il semblerait que certains élèves quittent l'institution scolaire dans les trois mois précédant l'examen final. Pour comprendre ce phénomène, le comité de pilotage envisage de commander une étude afin d'analyser les causes de ce décrochage particulier. La compréhension de ce phénomène, qui s'inscrit dans la problématique du décrochage, pourrait permettre de mener des actions adaptées au cours de cette période précise.

Une réflexion relative aux places vacantes

Le premier trimestre de l'année scolaire est également une période pendant laquelle les élèves se rendent compte que leur orientation ne leur convient pas. Les raisons sont multiples : affectation de l'élève dans une section qui n'était pas son premier vœu, choix d'une orientation avec une idée éloignée de la réalité du diplôme ou du métier. C'est alors, pour le comité de pilotage, que doivent être disponibles en temps réel les chiffres relatifs au nombre de places vacantes dans les divers établissements (Éducation nationale, CFA, MFR, Agriculture), pour proposer des réorientations. L'idée évoquée lors des réunions est de mettre en place une commission spécifiquement dédiée au comptage des places vacantes lors des trois premiers mois de l'année scolaire notamment. En effet, il est très difficile de pouvoir disposer de l'ensemble des places disponibles sur le territoire bas-normand en dehors du bilan de fin d'année scolaire. L'objectif est donc dans un premier temps de réaliser une communication importante à l'attention des établissements, leur faisant comprendre tout l'intérêt d'une remontée rapide de l'information. Le Conseil régional fait même le constat que le maintien de certaines sections peut être menacé par le nombre important de places vacantes. Effectivement, la rentabilité et à terme l'existence d'une section peut être remise en cause si d'une année sur l'autre, elle n'arrive pas à attirer assez d'élèves. Certaines places vacantes pourraient être susceptibles d'intéresser certains jeunes, mais faute d'information disponible, la réorientation vers des sections disposant de place n'est pas optimisée pour le moment. L'objectif de cette commission est par conséquent de mettre à disposition des établissements, la connaissance des places vacantes dans chaque établissement en temps réel, afin de faciliter les réorientations.

Même si les éléments recueillis s'éloignent de l'expérimentation telle qu'elle était prévue au départ, on peut penser que la perspective du logiciel a apporté une dynamique au comité de pilotage autour de ces questions.

*

2. Validité externe des résultats

Le manque de recul de l'expérimentation et la fragilité des nombres absolus limitent la portée d'une comparaison chronologique.

i. Enseignements pour la Basse-Normandie

Une comparaison spatiale des indicateurs de décrochage sera plus utile. Quatre constats conduisent à construire quatre indicateurs (*cf.* tableau 9).

1 – Le premier constat porte sur la masse des sortants sans diplôme sur un nombre limité de zones et donc d'établissements : le premier décile des 147 cantons concentre les $\frac{3}{4}$ des sortants sans diplôme dont $\frac{1}{3}$ dans la capitale régionale. Les trois principaux nœuds de difficultés affectent les trois départements, Caen centre dans le Calvados, Coutances dans la Manche et Alençon dans l'Orne, soit la moitié des sortants.

2 – Le deuxième constat rapporte le précédent à la population scolaire potentiellement touchée y compris les moins de 16 ans pourtant soumis à l'obligation scolaire : élèves des classes de 3^e de collège, de lycées et apprentis des CFA. Si l'on conserve l'échelle d'observation du canton, le premier décile des cantons les plus affectés offre un tout autre paysage : seuls trois cantons figurent dans les deux listes (Coutances, Caen 7-Mondeville, Saint-Lô), pour le reste, tous sont en milieu rural, parfois de petites communes. Ce constat peut être lourd de conséquences pour les politiques publiques puisque l'effet masse des concentrations urbaines et des gros établissements masque des ruptures de scolarité très répandues en milieu rural et dans les établissements de taille modeste. On se doute que les dispositifs les plus adaptés ne seront pas de même nature : si des ouvertures de classes ou de places dans le cadre d'un « Pôle d'insertion » sont susceptibles de répondre aux besoins en milieu urbain, il est vraisemblable que des actions ciblées, appuyées sur un maillage du territoire plus serré que celui des Groupes d'Appui de Bassins (échelle du bassin proche de celle des zones d'emploi) seraient nécessaires, avec par exemple une rescolarisation sur place en concertation avec des travailleurs sociaux et des permanences locales de ML-PAIO (comme cela se pratique dans le Bassin de Granville), ou de CIO.

3 – Ces données demeurant sujettes à variation, une mesure pluriannuelle du cumul de sortants sans qualification donne une image mixte des précédentes. Quelques zones urbaines ou périurbaines apparaissent dans ce nouveau classement par décile, surtout autour de la capitale régionale Caen et dans le département de l'Orne qui est en voie continue de désindustrialisation et de solde migratoire négatif. La Manche qui n'est pas sur la même trajectoire d'emploi est moins affectée par ces données de cumul. Deux facteurs généraux infléchissent cette nouvelle donnée de répartition : le dynamisme d'emploi et sa qualité, mais aussi les politiques d'urbanisme, d'habitat et de mobilité qui facilitent ou non les flux, en particulier en périphérie caennaise. Pour le reste, on constate à nouveau une surreprésentation des cantons ruraux.

4 – Si l'on tente de se détacher de l'inertie des structures d'emploi et de l'ombre portée par leur histoire, les indicateurs de conditions de vie donnent une image plus nuancée et moins déterministe. En premier lieu, certes, tous les cantons du premier décile (sauf un) figurent dans l'une ou l'autre des listes précédentes, ce qui incite au pessimisme quant à la reproduction sociale du pire échec scolaire qui soit, la rupture, via les conditions de revenu, de précarité et l'environnement culturel et familial. Ainsi, la périphérie caennaise apparaît nettement (Caen 7-Mondeville, Caen 8-Saint-Martin-de-Fontenay, Caen 1, Cabourg-Colombelles, Hérouville-Saint-

Clair), mais aussi des cantons autour de villes moyennes (Argentan, Alençon, Flers en premier lieu, puis Falaise, Lisieux), et enfin de nouveaux des cantons ruraux (L'Aigle, Gacé, Le Theil, Rémalard, Saint-Pierre-sur-Dives). La récurrence avec laquelle ces zones réapparaissent dans les classements du décrochage ou de ses conditions laisse penser qu'une priorité pourrait leur être accordée.

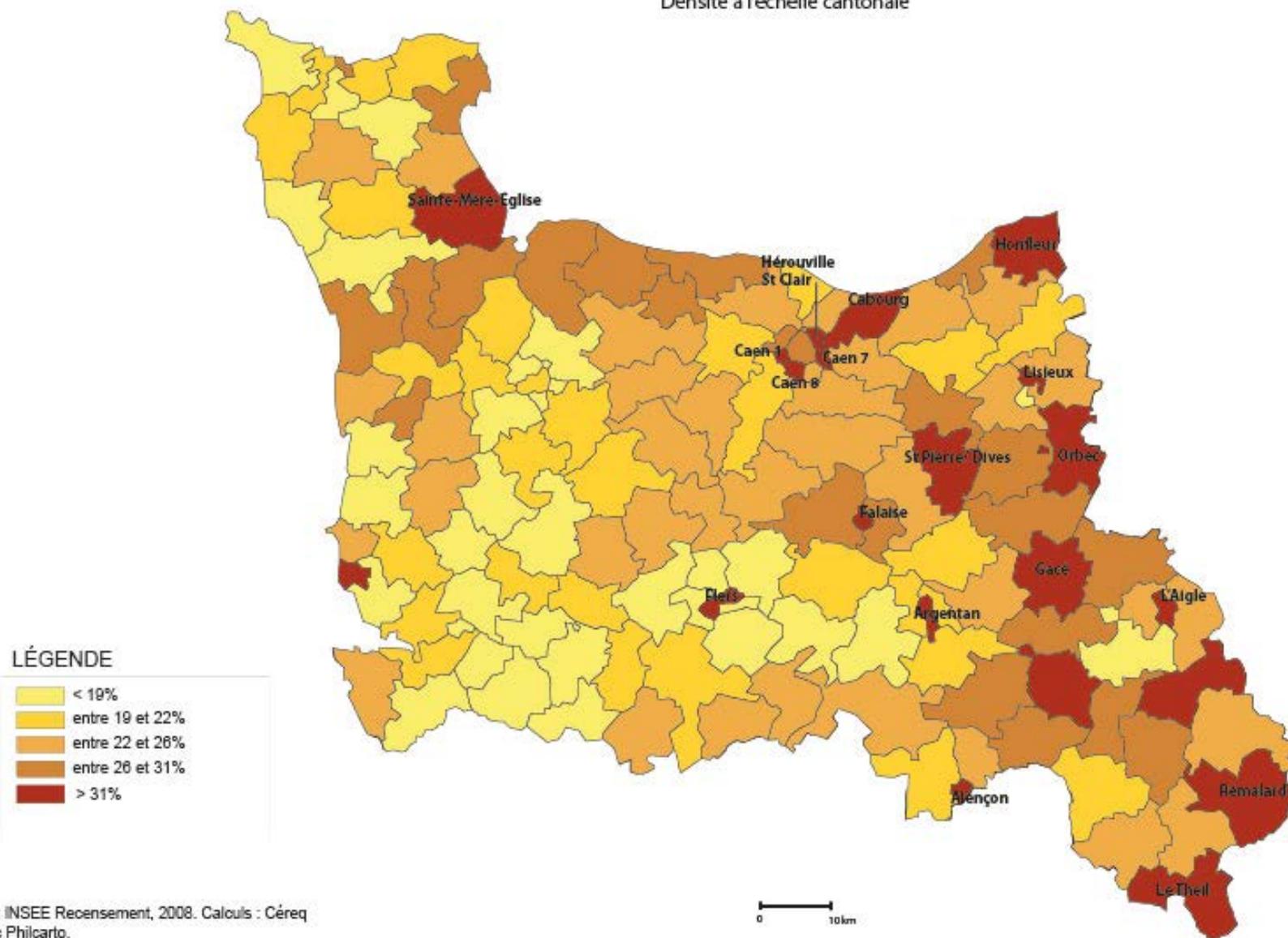
Pourtant, on peut se demander si d'autres situations ne sont pas encore plus problématiques. Que penser des cantons absents des listes structurelles basées sur les sans qualifications et sur les conditions de vie alors qu'elles sont nettement pourvoyeuses de ruptures scolaires ? Ainsi, les cantons de Coutances, Cherbourg et sa périphérie (Tourlaville, Équeurdreville), Saint-Lô ouest dans la Manche, mais aussi Bayeux et Dozulé dans le Calvados figurent de manière atypique comme des environnements non repérés comme particulièrement défavorables mais pourtant porteurs de ruptures scolaires. Un examen au cas par cas serait sans doute nécessaire pour vérifier que l'institution scolaire fonctionne au mieux dans ces cas. A l'inverse, on versera au crédit des cantons mentionnés comme zones à risque mais absents du premier décile de décrochage que l'Éducation nationale et les dispositifs mis en place compensent au moins en partie ce que le contexte défavorable laissait attendre (Mézidon, Caen 8-Saint-Martin-de-Fontenay, L'Aigle, Gacé, Le Theil, Rémalard, Saint-Pierre-sur-Dives).

Tableau 9. Les 15 cantons les plus exposés aux ruptures de scolarité selon quatre critères (Source rectorat et RP 2008 ; calculs Céreq)

Les 15 cantons les + décrocheurs (nombre brut de signalements)			Les 15 cantons les + décrocheurs (nombre de décrocheurs par canton /effectif scolarisé)			Les 15 cantons de 15-24 ans sans diplômes/15-24 ans non scolarisés (par ordre décroissant)		Les 15 cantons à risque de ruptures (par ordre décroissant de 15-24 ans sans diplômes/15-24 ans non scolarisés)	
n°	nom	effectifs	n°	nom	%	n°	nom	n°	nom
1497	Caen	564	6107	Briouze	6,67	6197	Argentan	6199	Alençon
5012	Coutances	208	1411	Caumont-l'Éventé	5,08	6198	l'Aigle	1444	Caen 8
6199	Alençon	188	1443	Caen 7 (Mondeville)	5,03	6199	Alençon	6196	Flers
5096	Cherbourg	91	1447	Cabourg	4,95	6116	Gacé	1498	Falaise
1499	Lisieux	85	1415	Dozulé	4,94	1443	Caen 7 (Mondeville)	1447	Cabourg
5052	Saint-Lô ouest	64	5012	Coutances	4,79	6132	Le theil	1493	Hérouville-Saint-Clair
1493	Hérouville-Saint-Clair	52	6129	Putanges-Pont-Écrepin	4,53	1444	Caen 8	1424	Mézidon
6197	Argentan	51	1433	Trévières	4,44	6130	Rémalard	6197	Argentan
1403	Bayeux	50	6136	Vimoutiers	4,44	1408	Caen 1	5041	L'Aigle
1443	Caen 7 (Mondeville)	38	1404	Beny-Bocage	4,41	6196	Flers	5028	Gacé
6196	Flers	34	6133	Tinchebray	4,37	1498	Falaise	1443	Caen 7 (Mondeville)
5051	Tourlaville	33	5052	Saint-L ouest	4,35	1447	Cabourg	6132	Le theil
1415	Dozulé	31	6119	Longny-au-perche	4,17	1429	Saint-Pierre-sur-Dives	6130	Rémalard
1498	Falaise	29	1448	Ouistreham	4,06	1499	Lisieux	1429	Saint-Pierre-sur-Dives
5050	Equeurdreville_ Hainneville	27	5051	Tourlaville	4,00	1493	Hérouville-Saint-Clair	1499	Lisieux

15 cantons = un décile, N=147 ; les deux premiers chiffres du code canton indiquent le département : 14 : Calvados ; 50 : Manche ; 61 : orne).

Carte 1. Les non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en Basse-Normandie
Densité à l'échelle cantonale



Sources: INSEE Recensement, 2008. Calculs : Céreq
Fait avec Philcarto.

Le premier indicateur est **le nombre brut de signalements** selon l'établissement d'origine, regroupés à l'échelle du canton. L'échelle en usage par le rectorat et les professionnels est en général plus large, portant diverses appellations selon les académies. En Basse-Normandie, il s'agit des Bassins d'Éducation Concertée qui, à raison de trois ou quatre par département se rapprochent assez des Zones d'Emploi plus familières aux statistiques de l'INSEE. Cette échelle a un sens car elle correspond à des pratiques professionnelles diverses dont l'affectation des enseignants titulaires académiques, mais aussi à l'aire d'action des Groupes d'Appui de Bassin qui ont des missions d'organisation et de coordination des Cellules de Veille d'établissement³.

Sa limite du point de vue de la description statistique est d'imputer à l'ensemble du bassin des écarts de nombre de décrocheurs qui peuvent être concentrés dans seulement un ou deux établissements de forte taille. L'aire cantonale présente donc l'avantage de mieux tenir compte de cette dispersion sans pour autant égrener les listes d'établissements ; de plus cette échelle permet d'établir des comparaisons à l'échelle interrégionale et nationale.

Le second indicateur pallie en grande partie les limites du précédent. Les nombres absolus sont fragiles parce que les effectifs peuvent être localement très faibles, et qu'ils sont sujets à variation. **Le nombre de décrocheurs par canton est donc rapporté à l'effectif scolarisé** dans les établissements, en incluant les lycées généraux, techniques et professionnels du privé et du public, les classes de 3^e de collège et les CFA. Les MFR et les lycées agricoles ont été laissés de côté car les données ne sont pas disponibles dans toutes les académies. Elles peuvent toutefois être mentionnées à titre indicatif pour la région Bas-Normandie.

Ces deux indicateurs ont en commun d'être fondés sur des flux annuels de signalements d'interruption de scolarité sans diplôme. Ils sont donc dépendants du degré de « performance » des signalements et de l'hétérogénéité de leurs sources. De multiples acteurs de l'éducation, de l'orientation et de l'insertion sont en effet amenés à appliquer leurs propres critères pour procéder à un tel signalement, en fonction de leur mission et de leur administration de tutelle, mais aussi des grilles de lecture et des cultures professionnelles en vigueur (établissement, Cellule de Veille, MGI, CIO, ML-PAIO, Plates-formes régionales de formation, Pôle Emploi...). De plus, en l'absence de données longitudinales sur le suivi des ex-décrochés réputés être passés par une « solution », les données de « stocks » de « décrochés » manquent, qu'ils aient ou non trouvé un emploi par la suite. L'INSEE fournit dans le Recensement un troisième indicateur qui est une estimation approchée de ce stock, en retenant **les jeunes de 15-24 ans non scolarisés et sans diplôme, rapportés à l'effectif de la même classe d'âge non scolarisée**. La limite de ce taux est d'ignorer deux formes de mobilité depuis la sortie de formation initiale : les allées et venues entre stages divers de formation continue avec ou sans résultat, et la mobilité spatiale. On sait toutefois que les titulaires de qualifications de niveau V ou moins sont aussi les moins mobiles géographiquement. Cet indicateur supporte aussi la faiblesse de ses qualités : en s'approchant des conditions d'insertion sur le marché de l'emploi, il est aussi partiellement dépendant du contexte économique et du type d'emplois qui sont historiquement offerts localement.

C'est pourquoi un quatrième indicateur méritait d'être construit en intégrant des variables de conditions de vie familiale. L'esprit dans lequel il a été produit est aussi de fournir des éléments de prospective aux divers acteurs en charge d'un phénomène qui ne se laisse pas enfermer dans une seule logique institutionnelle. L'origine professionnelle est unanimement citée comme variable

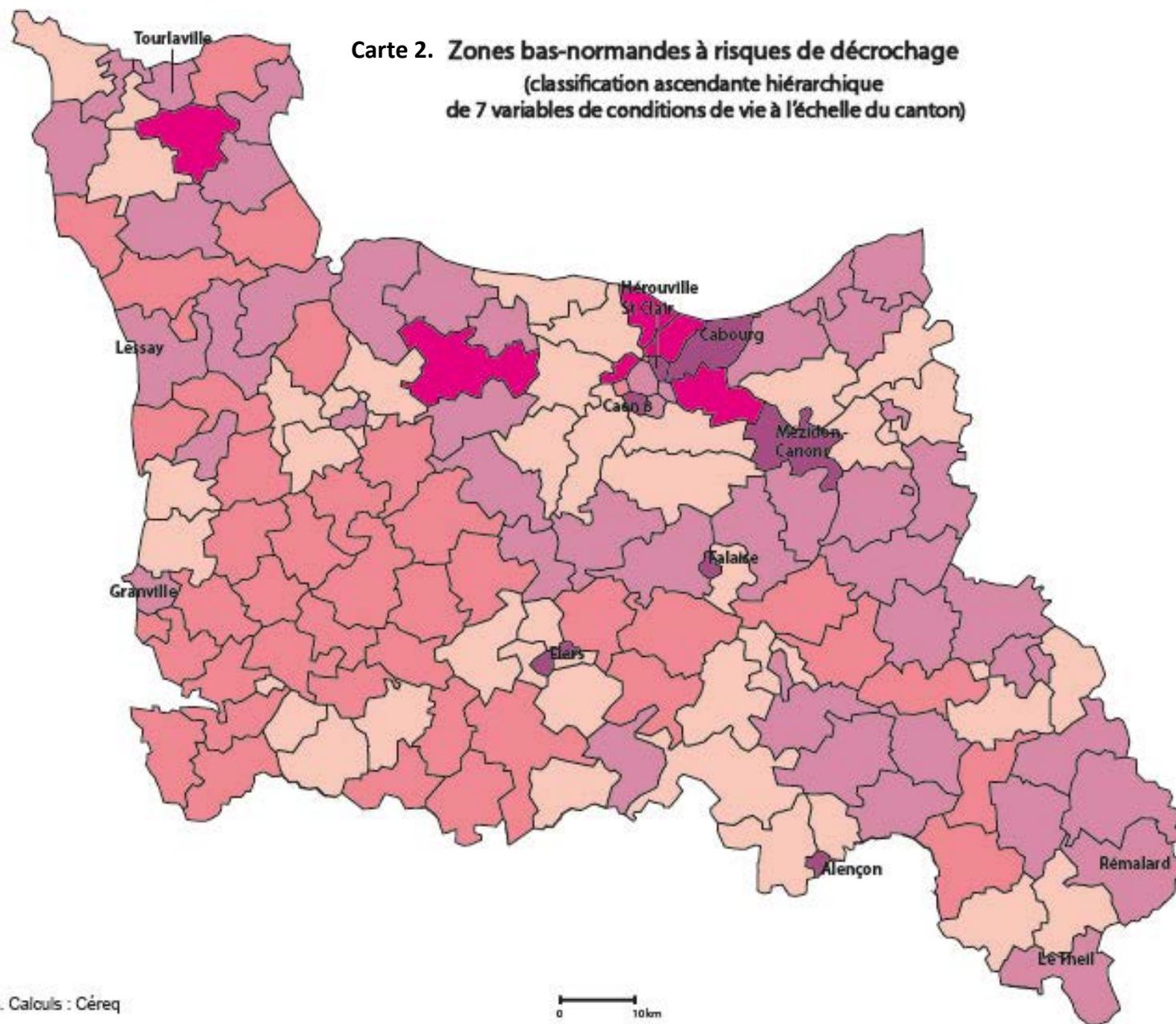
³ Assurer la coordination locale entre les structures de formation afin de trouver des solutions pour tous les jeunes sortis de formation initiale sans solution (rescolarisation, apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositifs MGI, emploi,...) ; tenir un tableau de bord récapitulatif des fiches de suivi. http://www.ac-caen.fr/mediatheque/orientation/telechargements/PTSSQ_guide_methodologique.pdf

discriminante principale, avec des variantes selon le niveau de revenu ou le niveau de diplôme de la mère, ce qui éclaire peu quant à la graduation des risques de rupture de scolarité pour un jeune et surtout quant aux publics cibles autour desquels il faudrait se concentrer en priorité. Certaines conditions de vie pourraient ainsi, en s'associant, avoir des effets significatifs, qu'il conviendrait alors de modéliser, sans toutefois ignorer qu'une partie d'entre elles restent sous influence des conditions d'emploi.

Prises séparément, ces variables sont assez connues, elles relèvent de trois domaines susceptibles d'agir sur d'éventuelles ruptures scolaires. Du côté des **conditions de vie** les plus affectées par les conditions d'emploi ont été retenues **le revenu moyen** par foyer fiscal, par commune agrégé au niveau canton, la part des chômeurs dans la population de 15 à 64 ans ainsi que **le taux d'emploi en CDI des salariés**. Du côté des **conditions familiales** ont été choisies **la part de familles monoparentales, la part de familles nombreuses** et **la part de ménages logeant en HLM**. Enfin, pour ce qui concerne les **conditions** proprement **culturelles** de soutien des jeunes par leurs parents figure **le taux non diplômés dans la classe d'âge des 45-54 ans**. Ces sept indicateurs ont fait l'objet d'une classification ascendante hiérarchique aboutissant à une typologie qui donne une image fine des aires géographiques les plus fragiles. Elles pourraient être qualifiées de zones à risque de décrochage. L'échelle cantonale de l'observation permet une comparaison au niveau régional et national.

Carte 2. Zones bas-normandes à risques de décrochage
(classification ascendante hiérarchique
de 7 variables de conditions de vie à l'échelle du canton)

LÉGENDE



Sources: INSEE Recensement, 2008. Calculs : Céreq
Fait avec Philcarto.



ii. Résultats pour une analyse territorialisée des risques de sortie précoce de formation initiale à l'échelle nationale

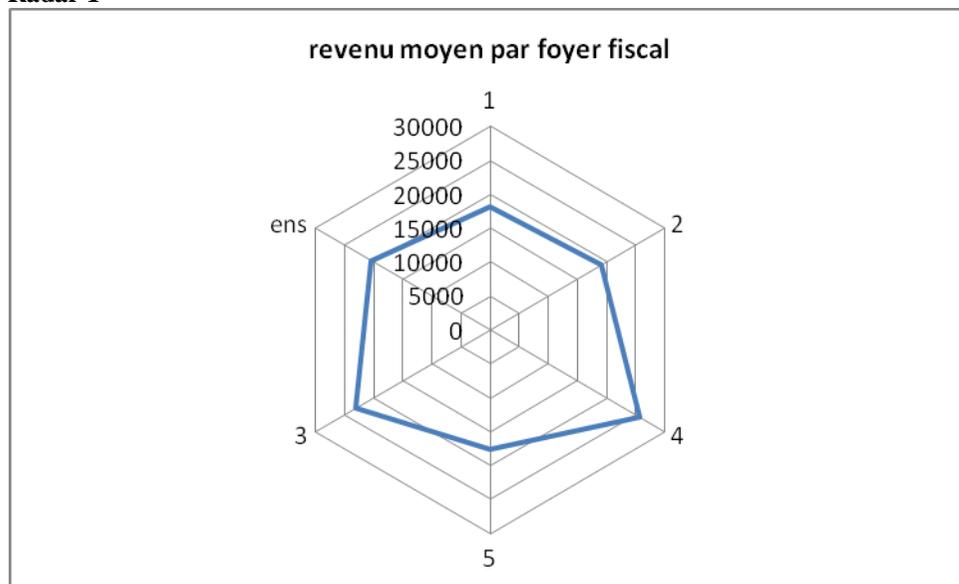
Les indicateurs de conditions de vie ont donné lieu, nous l'avons dit, à une classification ascendante hiérarchique et à une typologie dont résultent cinq classes. Avant d'entrer dans le détail de leur contenu, il est utile d'avoir une vue d'ensemble en les ordonnant selon que le taux de 15-24 ans sans diplôme y est élevé ou non (rappelons que ce taux révèle ici la variable d'intérêt et qu'il n'est donc pas entré comme variable explicative dans le modèle). Pourtant la répartition de ces huit classes sur le territoire se rapproche de manière saisissante de la carte des jeunes sans diplôme de 15-24 ans (carte 3). Une extension de cette comparaison au niveau national confirme encore plus cette similitude. Il y aurait donc un lien, sinon d'affinité, au moins de risque de décrochage plus élevé (dans une proportion peu chiffrable), lorsque certaines conditions de vie se cumulent (carte 4).

Aussi, une hypothèse peut être formulée : s'il est si difficile au cours de ces décennies de mettre fin aux sorties de formation initiale, une action sur l'exposition au risque de décrochage n'aurait-elle pas quelque effet ? Il ne s'agirait évidemment pas d'enlever les enfants à leur familles, ni de présupposer une « école libératrice » comme à la belle époque de l'école de la IIe République, mais d'infléchir certaines des conditions lorsqu'elles peuvent être identifiées avec précision. Le contenu des critères fondant la typologie pourraient éventuellement y contribuer.

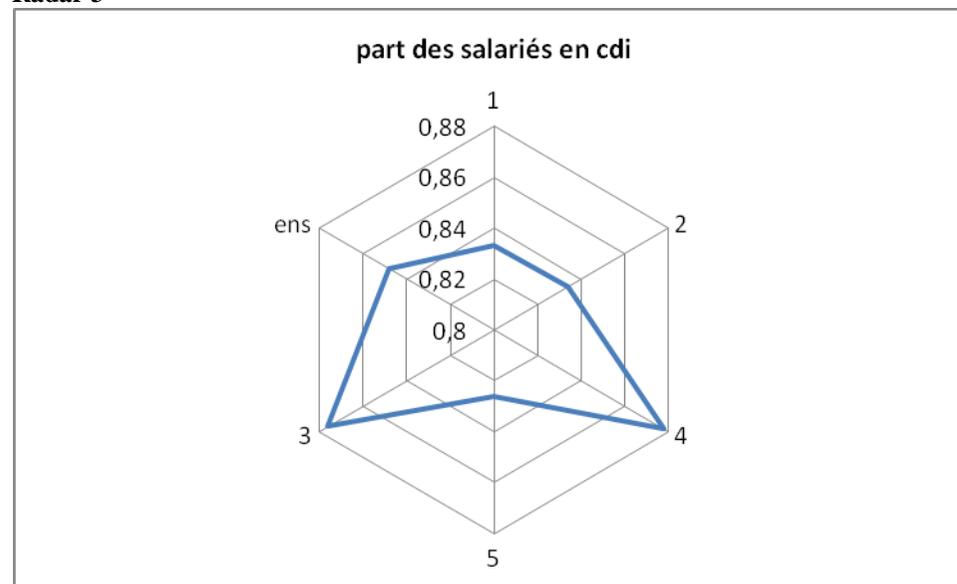
Tableau 10. Typologie de zones à risque de sortie précoce de formation initiale et caractéristiques sociodémographiques

N° de classe	Nombre de cantons	Densité moyenne = nombre hab/km ²	Population de 15ans et +	% non diplômé parmi les 15-24 ans non scolarisés	% de 60 ans et + dans la population	Revenu médian par canton en €
1	353	524	8,8M	33%	19%	18187
2	908	109	12,4M	29%	23%	18592
4	482	276	8,0M	25%	18%	24064
5	1038	31	4,4M	22%	28%	17238
3	908	79	6,3M	21%	21%	22090
Ens	3689	103	39,9M	25%	21%	19215

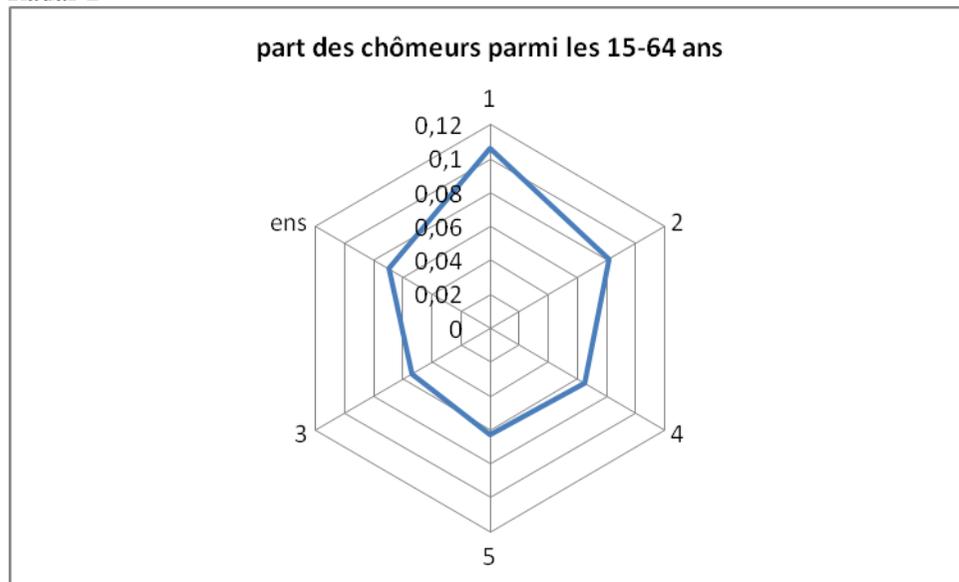
Radar 1



Radar 3



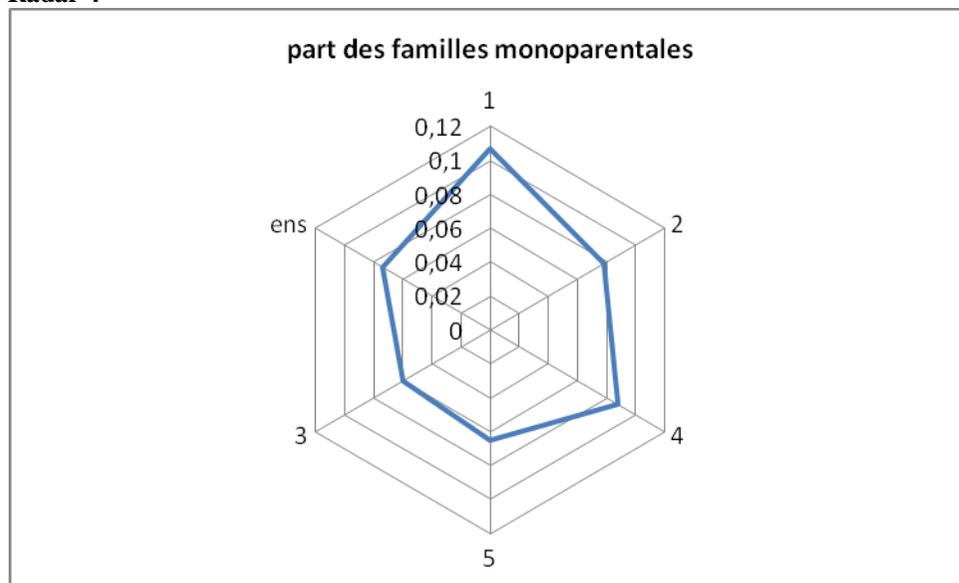
Radar 2



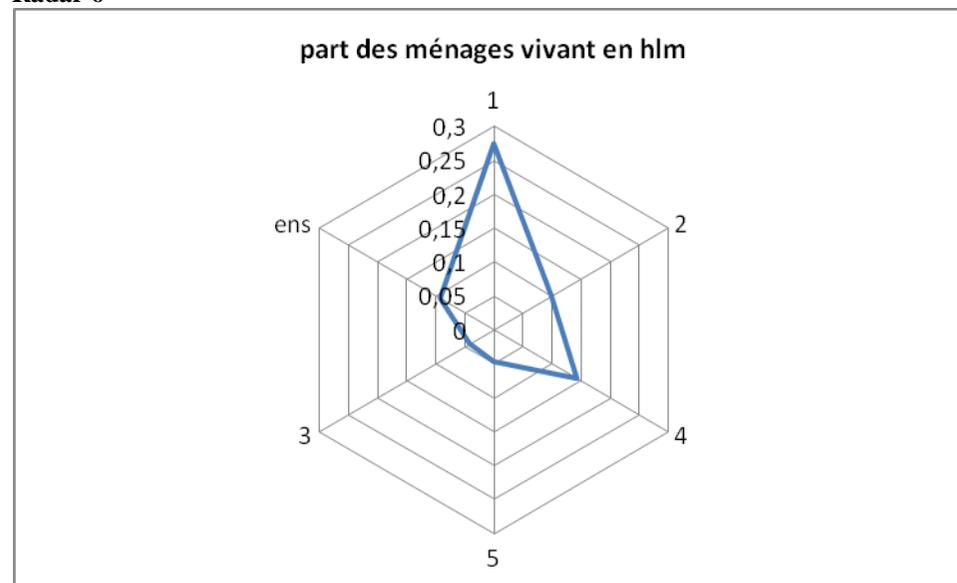
Moyenne des 7 indicateurs pour chacune des 5 classes de cantons et pour l'ensemble

Note de lecture du diagramme en radar : chaque branche du radar correspond à l'une des 5 classes de cantons (plus une branche pour l'ensemble des cantons)/ Les valeurs de l'indicateur, reportées sur chaque branche, sont reliées en bleu pour permettre la comparaison entre les classes. Source INSEE, traitement Céreq.

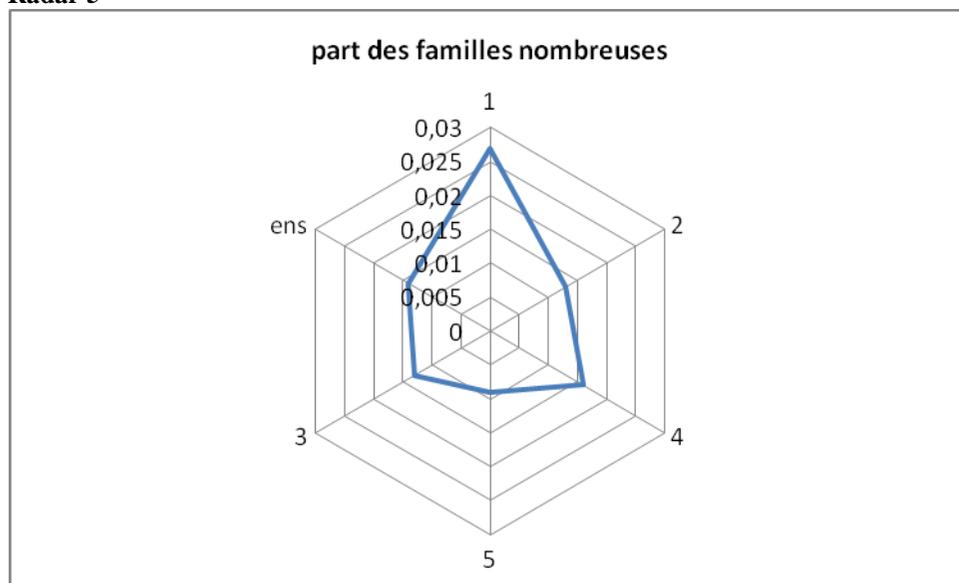
Radar 4



Radar 6



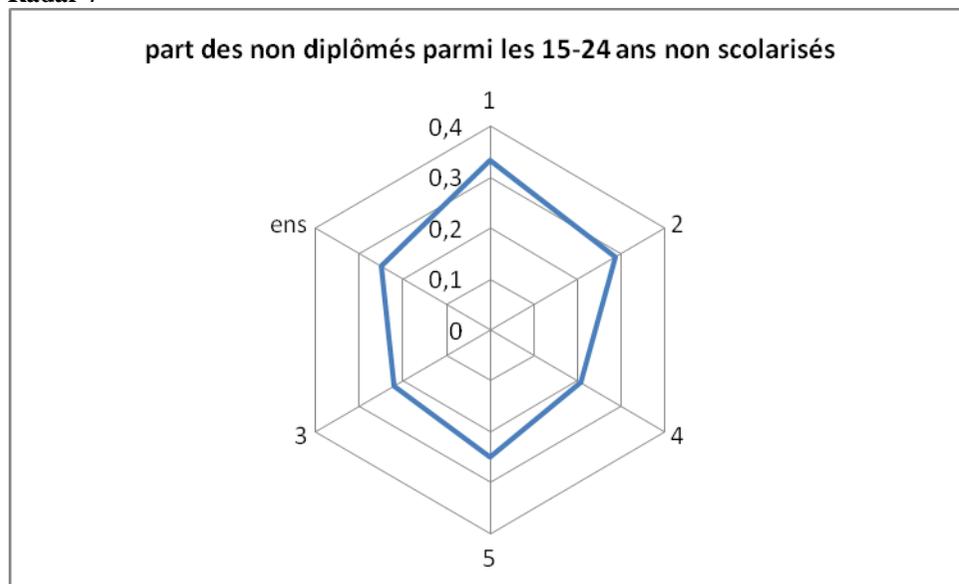
Radar 5



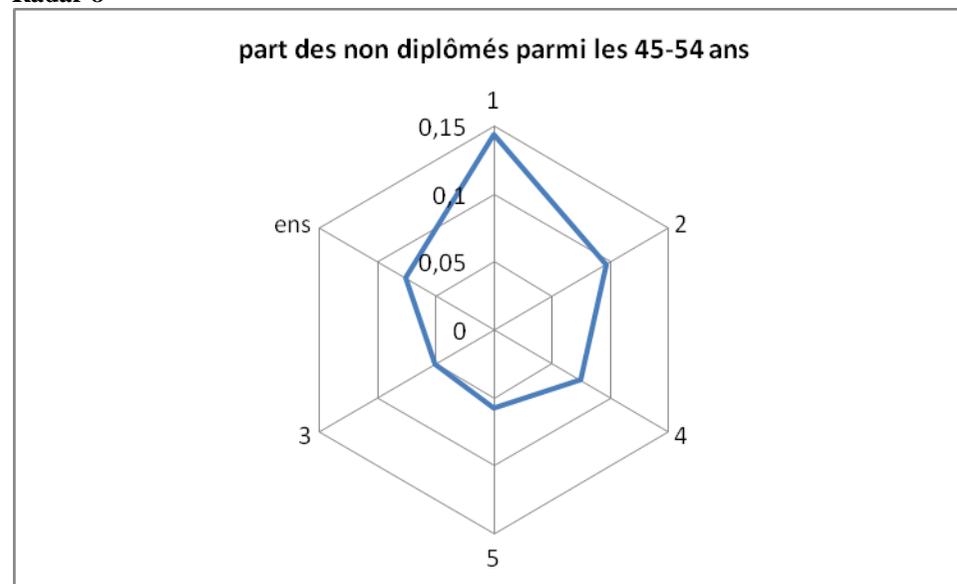
Moyenne des 7 indicateurs pour chacune des 5 classes de cantons et pour l'ensemble

Note de lecture du diagramme en radar : chaque branche du radar correspond à l'une des 5 classes de cantons (plus une branche pour l'ensemble des cantons)/ Les valeurs de l'indicateur, reportées sur chaque branche, sont reliées en bleu pour permettre la comparaison entre les classes. Source INSEE, traitement Céreq.

Radar 7



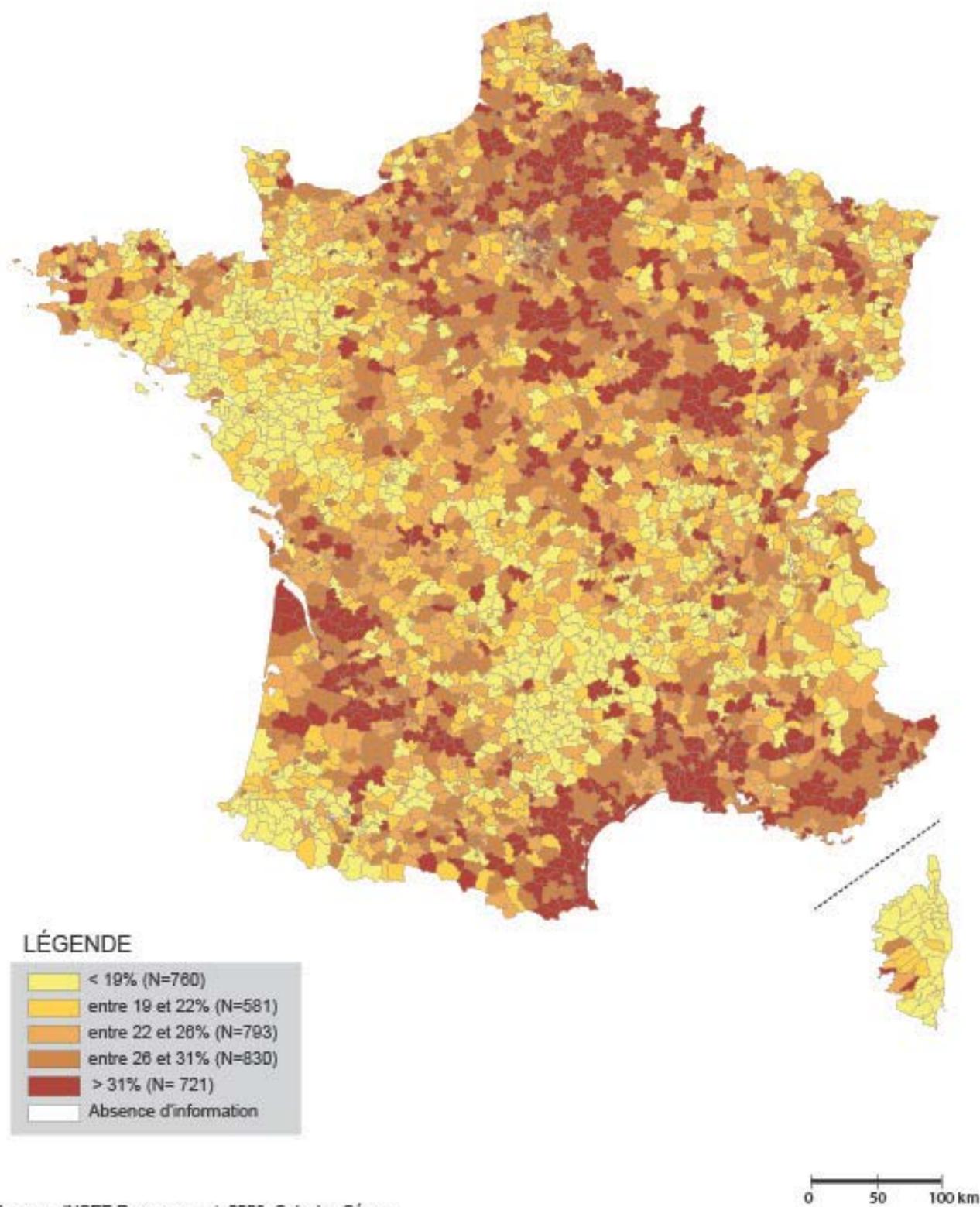
Radar 8



Moyenne des 7 indicateurs pour chacune des 5 classes de cantons et pour l'ensemble

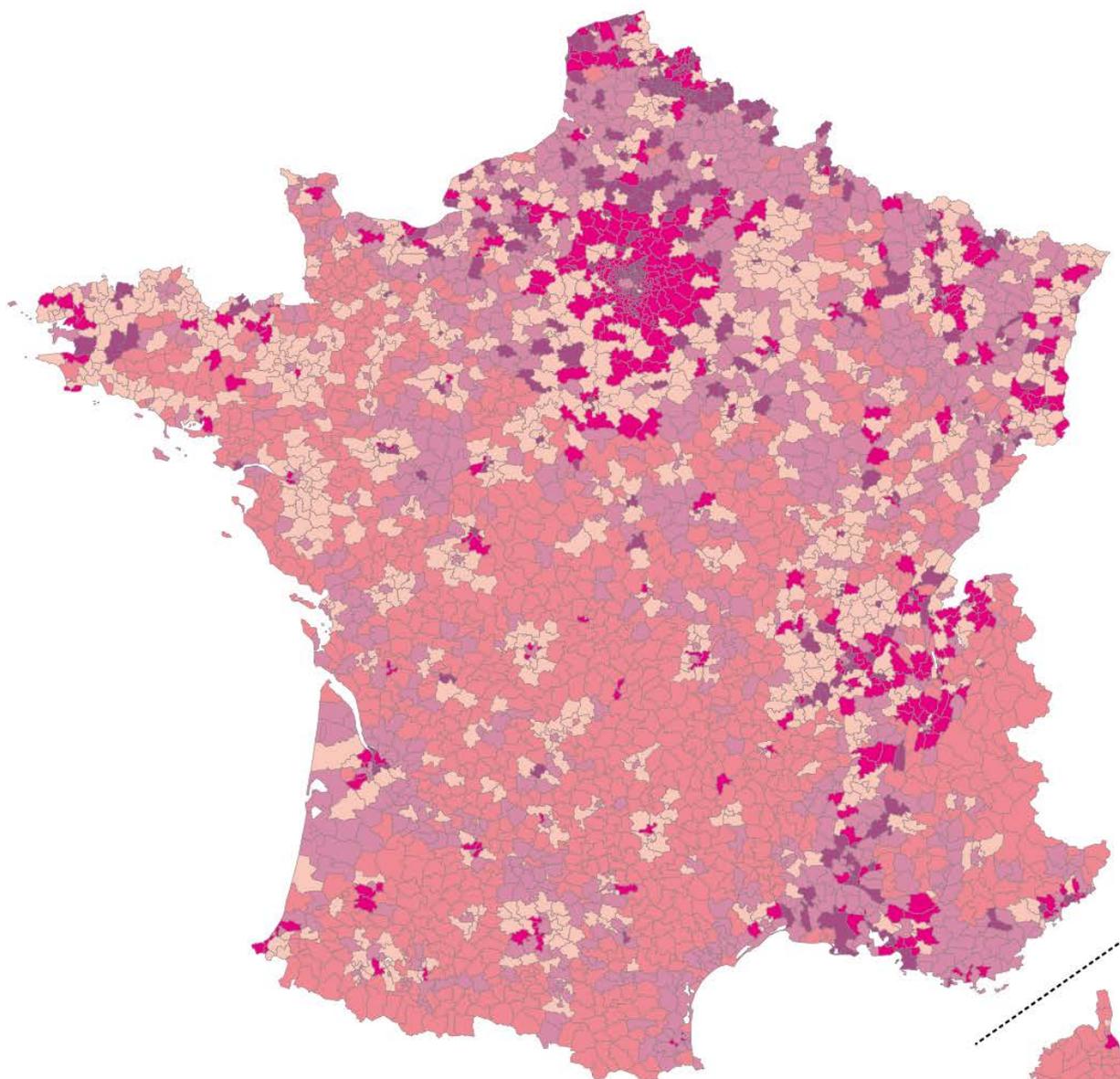
Note de lecture du diagramme en radar : chaque branche du radar correspond à l'une des 5 classes de cantons (plus une branche pour l'ensemble des cantons)/ Les valeurs de l'indicateur, reportées sur chaque branche, sont reliées en bleu pour permettre la comparaison entre les classes. Source INSEE, traitement Céreq.

carte 3. Les non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés
Densité à l'échelle cantonale



Sources: INSEE Recensement, 2008. Calculs : Céreq
Fait avec Philcarto.

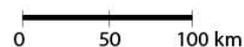
Carte 4. Zones à risques de sortie précoce de formation initiale
 (classification ascendante hiérarchique
 de 7 variables de conditions de vie à l'échelle du canton)



LÉGENDE

- Fragilité culturelle, précarité d'emploi et de vie familiale [Classe 1 (N= 353)]
- Fragilité culturelle, précarité d'emploi [Classe 2 (N= 908)]
- Sécurité économique, précarité de vie familiale [Classe 4 (N= 479)]
- Milieu rural vieillissant [Classe 5 (N= 1038)]
- Sécurité économique, soutien culturel incertain [Classe 3 (N= 908)]
- Absence d'information

Sources: INSEE Recensement, 2008. Calculs : Céreq
 Fait avec Philcarto.



N'ayant pas les données individuelles, on infère de la concordance de certains niveaux d'indicateurs que ces caractéristiques (chômage, etc.) sont partagées par les mêmes ménages.

La typologie offre cinq classes :

La **classe 1 « Fragilité culturelle, précarité d'emploi et de vie familiale »** associe une part élevée d'adultes non diplômés et de chômeurs, ainsi que de familles monoparentales, de familles nombreuses, et aussi de familles logeant en HLM. Dans ces familles, le faible capital culturel est peu favorable à une socialisation précoce à la culture scolaire, à la mise à disposition de livres et journaux et de manière plus générale à la familiarité avec la lecture et l'écriture. Les enfants bénéficient peu d'une aide au travail à la maison dont on connaît le rôle important, d'autant plus lorsque la mère élève seule ses enfants, et encore plus lorsqu'ils sont nombreux.

La **classe 2 « Fragilité culturelle, précarité d'emploi »** présente un environnement familial moins pénalisant mais plus précarisé sur le plan économique : un faible niveau de qualification est associé à une forte précarité d'emploi et au chômage fréquent. Alors que la précédente se trouve le plus souvent en milieu urbain ou périurbain (densité moyenne par canton =524), la seconde est surtout constituée de communes isolées ou rurales (d=109). Le niveau moyen de revenu est ensuite discriminant, alors même que les inégalités sont atténuées par l'indicateur choisi (la disponibilité des données au niveau des communes et non au niveau des ménages a conduit à calculer le revenu moyen par commune ensuite agrégé au canton. Considérant les 3689 cantons de France comme une population, une médiane a été calculée, soit le revenu moyen le plus fréquent). Alors que le revenu médian est de 19 200 € pour l'ensemble, ils sont ici inférieurs (18 180 pour la classe 1 et 18 600 pour la classe 2).

Au regard des listes dressées précédemment, ces deux classes occupent le premier décile des cantons les plus en difficulté sur le plan des jeunes sans diplôme. Ce premier ensemble est donc fortement discriminé par le faible capital culturel des parents dans un environnement familial peu favorable. Le taux moyen par canton des 15-24 ans sans diplôme au regard des jeunes du même âge non scolarisés va de 29 à 33 %, alors que dans l'ensemble, il est de 25 %.

À l'opposé, les classes pour lesquelles la proportion de jeunes sans diplôme est la plus faible, encore que demeurant significative (21-22 %), ne sont pas des catégories favorisées sur tous les plans.

La **classe 5 « Milieu rural vieillissant »** regroupe plus d'un canton sur quatre en France (1038/3689). Le revenu médian y est le plus faible (17 200 €) ainsi que l'emploi en CDI, mais aussi une faible part de familles nombreuses. Le profil de cette classe est difficile à saisir si on ne cherche pas à la croiser avec d'autres variables : la part des plus de 60 ans est élevée (28 %) alors que la densité de population est des plus faibles (d=31), il s'agit donc d'une population vieillissante en milieu rural. Le taux de jeunes sans diplôme est faible non par échec de scolarité mais faute de jeunes... soit par solde migratoire négatif, soit par déficit d'adultes en âge d'avoir procréé dans la décennie précédente. Un retour à l'indicateur de population totale est ici utile pour constater que cette classe ne concerne que 4,4 millions d'habitants de 15 ans et plus. Nous trouvons dans ces territoires beaucoup plus d'agriculteurs et d'artisans, commerçants indépendants.

À proximité, la **classe 3 « Sécurité économique et soutien culturel incertain »** présente un profil plus favorable sur le plan économique et familial, mais pas sur le plan culturel. La médiane est supérieure à celle de l'ensemble, les CDI plus fréquents mais non le chômage. Les familles monoparentales sont aussi moins répandues. La part des 45-55 ans sans diplôme est un peu moins fréquente que dans le profil moyen des classes. Souvent composés de zones rurales ou de communes isolées, ces cantons rassemblent sans doute des familles de petites classes moyennes.

Nombreuse en cantons (908), elle reste peu représentée en population totale des 15 ans et plus (6,3 millions).

Enfin, la **classe 4 « Sécurité économique et précarité de la vie familiale »** qui se trouve juste dans la moyenne des jeunes de 15-24 ans sans diplôme semble cumuler une sécurité sur le plan économique avec la médiane la plus élevée de l'ensemble (24 000 €), une part de CDI élevée, mais aussi une part importante de familles monoparentales et de logement en HLM. Cette classe comporte aussi la plus faible proportion de 60 ans et plus (18 %). Ces familles résident souvent en grande périphérie des centres urbains (d=276). Si le capital culturel détenu ne semble pas pour eux pénalisant, et si la sécurité économique leur est plutôt favorable, en revanche, les conditions familiales et les conditions d'habitat sont pour eux un peu plus difficiles.

Les sept variables entrent donc à divers degrés et se combinent différemment selon la structure conjugale et familiale, selon l'intégration sur le marché de l'emploi et aussi selon l'habitat et le cadre de vie. La profession ayant été volontairement, nous l'avons dit, laissée de côté tant elle écrase les autres variables, celle qui exerce la plus forte influence ici n'est pas directement dérivée de l'emploi, que ce soit en termes de statut d'emploi ou de revenu. Le plus fort pouvoir explicatif est donné par la part de non diplômés parmi les 45-55 ans.

Une régression pas à pas sur les sept variables au regard de la part des sans diplômes parmi les 15-24 ans non scolarisés le confirme. Une augmentation de 10 % de la part des 45-54 ans sans diplômes (parmi les 45-54 ans) ferait croître la part des 15-24 ans sans diplômes (parmi les 15-24 ans non scolarisés) de 15 % (valeur du paramètre pour cette variable = 1,52 ; coefficient de corrélation multiple $R^2 = 0,63$). Les autres variables apportent peu au modèle. Il est vrai que l'absence de diplôme est fortement liée au chômage et à la faiblesse du revenu, et absorbe donc une partie du pouvoir explicatif propre de ces autres variables⁴.

Les classes 1 et 2 relèvent le plus explicitement d'une politique éducative, élargie à l'environnement éducatif à la maison, alors que la classe 5, proche, nécessiterait des compléments d'aide sociale. Ces politiques auraient moins de prise sur les autres classes du fait du poids de l'accès à l'emploi des parents et de l'installation dans la précarité.

Dans le cas de la Basse-Normandie, on comprend mieux pourquoi le décile des cantons les plus vulnérables sont cités à la fois ou tour à tour dans les classements de décrocheurs. Ils sont sans doute ceux sur lesquels une politique éducative pourrait avoir le plus de prise.

⁴ Une régression logistique pourrait s'avérer opportune pour dissocier ces variables alors considérées comme qualitatives, mais les données par individu n'étant pas disponibles, son intérêt à l'échelle commune ou canton est ici limité.

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, on peut considérer en premier lieu que l'expérimentation mise en chantier n'aura été qu'un épisode dans la préoccupation rectorale constante depuis plusieurs années à l'égard des ruptures de scolarité. Un réseau de relations avec les partenaires de la région depuis la décentralisation des années 1985-1990 semble s'être tissé, et aussi, plus récemment avec l'enseignement agricole et l'enseignement privé, mais aussi avec les chambres consulaires et les CFA. Dans le cas précis, il est vraisemblable que la production sur le plan national d'un outil technique (SIEI) diffusé, selon les acteurs locaux, de manière verticale et applicative ait télescopé la focalisation des porteurs de l'expérimentation autour d'un autre objet technique, une plateforme informatique à l'échelle régionale à partir des pratiques déjà existantes. Cette focalisation est visible dans l'affectation d'une grosse part du budget à l'embauche d'un programmeur et d'un chef de projet à dominante technique, mais aussi dans l'ordre du jour des réunions. Peut-être cela explique-t-il aussi un certain essoufflement de la dynamique collective, concentrant les membres actifs au sein du rectorat et des CIO, ces derniers étant finalement les plus représentés dans l'ensemble des réunions. Or un consensus semble s'établir aujourd'hui autour du fait que la seule issue dans la prévention et le traitement du décrochage réside dans un partenariat entre administrations et entre tous les acteurs qu'un jeune est susceptible de rencontrer au moment de l'insertion.

En second lieu, l'évaluation de fond sur l'état du décrochage en région et en France fournit quelques indications utiles.

- La concentration des décrocheurs dans les grandes agglomérations ne doit pas conduire à y concentrer aussi les moyens de prévention et de suivi. La dispersion sur le territoire dans les petits établissements et en zone rurale doit donner lieu à une approche individualisée particulièrement vigilante.
- Les flux de sorties sans diplôme sont souvent corrélés avec les « stocks » de jeunes de 15-24 ans non scolarisés et sans diplôme : en dépit des reclassements et des retours en formation, le risque existe d'une sédimentation de ces jeunes alimentant un nouveau seuil « incompressible » de chômeurs de longue durée.
- Les conditions de vie ont une certaine valeur estimative d'un risque de rupture de formation initiale. Il revient aux politiques de définir s'il est souhaitable d'anticiper les ruptures sachant que celles-ci ne sont généralement que la face visible et brutalement émergente d'un malaise de longue durée chez les jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

Geay, B., & Meunier, A. (2003). La "descolarisation" en France : l'invention du "problème" social ? *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2, pp. 7-168.

Grelet, Y. (2006). *Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes*. Bref, Céreq, Marseille.

Guigue, M. (1998). *Les lycéens décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse*. Lyon: Chronique sociale.

ISSN 1776-3177
Marseille, 2012.